

2012

**ZOOM SUR LE PARTAGE  
DE LA VALEUR AJOUTÉE  
ET DES BÉNÉFICES**

DE 500 PME



Pour la deuxième année consécutive, l'Observatoire ATH de l'information financière a porté son analyse sur le partage de la valeur ajoutée et des bénéfices produits par les PME.

L'étude, fondée sur un panel de 500 PME, répond aux questions suivantes :

- Les entreprises créent-elles suffisamment de richesse ?
- Comment cette richesse produite se répartit-elle entre les différentes parties prenantes des entreprises : les salariés, les actionnaires, l'Etat et l'entreprise elle-même ?

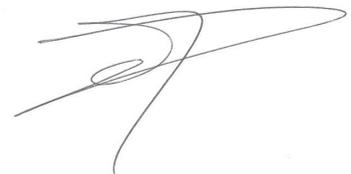
Les cabinets membres d'ATH ont apporté leur parfaite connaissance du tissu des PME et toute leur technicité pour analyser en détail les différentes composantes de la répartition de la valeur ajoutée et des bénéfices, à travers l'examen de 500 entreprises clientes.

Cette étude s'inscrit parfaitement dans le cadre des préoccupations actuelles des pouvoirs publics quant à la compétitivité des entreprises.

Elle devrait permettre d'éclairer les décisions à prendre pour rendre aux entreprises une compétitivité sur les coûts suffisante et leur permettre d'investir en vue de retrouver une compétitivité hors coût performante.

**Le Président d'ATH**

**Pierre GODET**







# ZOOM SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES DE 500 PME

**SYNTHÈSE** ..... Page 7

## **PRÉAMBULE**

**1** Préambule ..... Page 17

**2** Le panel des PME ..... Page 19

**3** Le panel de l'étude ATH ..... Page 23

**4** Analyse économique et financière ..... Page 26

**5** Méthodologie retenue ..... Page 29

**6** **L'ANALYSE DE LA VALEUR AJOUTÉE** ..... Page 31

**7** **LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE** .... Page 35

**8** **LE PARTAGE DES BÉNÉFICES** ..... Page 47

**9** **LE PARTAGE DE LA VALEUR  
AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES** ..... Page 59

**ANNEXES** ..... Page 63

**10** Définition des PME au plan français et  
européen..... Page 64

**11** Répartition de la valeur ajoutée des PME du panel  
par strate d'effectifs et strate de chiffre d'affaires Page 66

**12** Le partage des bénéfices des PME du panel par strate  
d'effectifs et strate de chiffre d'affaires ..... Page 70

**13** Le partage de la valeur ajoutée et des bénéfices  
des PME du panel par secteur d'activités ..... Page 74

**14** Bibliographie ..... Page 76



« La France devrait opter pour une politique de l'offre et un meilleur partage de la valeur ajoutée afin de renforcer la structure financière de ses entreprises. En effet, la prospérité économique sur le long terme dépend prioritairement de la capacité de l'entreprise à accumuler des fonds propres nécessaires à l'investissement et à l'innovation. »  
A. Favre - Les notes de l'Institut - février 2012

En période de crise et de recherche de compétitivité, deux questions s'imposent :

- les entreprises créent-elles suffisamment de richesse ?
- la répartition de cette richesse est-elle optimale pour assurer la pérennité et le développement des entreprises ?

Cette deuxième étude, conduite par l'Observatoire ATH de l'information financière, présente pour 500 PME<sup>1</sup> les deux approches suivantes :

- la répartition de la valeur ajoutée produite,
- le partage des bénéfices,

entre les quatre « acteurs » qui sont :

- les salariés,
- les actionnaires,
- l'Etat,
- l'entreprise.

### UNE REPARTITION : 3/4 - 1/4

Le résultat final de l'étude montre un partage de la valeur ajoutée et des bénéfices selon la répartition suivante :

- 3/4 pour la masse salariale (salaires et charges sociales),
- 1/4 pour les « autres acteurs » que sont l'entreprise (auto-financement et financement extérieur), les actionnaires (dividendes) et l'Etat.

Ce constat est, peut-être, l'une des causes de la perte de compétitivité des entreprises en France, du moins de la compétitivité par les coûts.

Une baisse des charges sociales devrait s'imposer ; c'est, semble-t-il, une des pistes que va proposer Monsieur Gallois dans son rapport à remettre début novembre<sup>2</sup> sur la compétitivité des entreprises.

1 La définition des PME au plan français et européen est présentée en annexe pages 64 à 65.

2 Rapport annoncé et non encore publié à la date d'impression de cette étude.

La France est passée au 21<sup>ème</sup> rang des pays les plus compétitifs au dernier forum de Davos.

*« Il faut supprimer la référence à la durée légale et autoriser une négociation collective dans les entreprises sur le temps de travail, dans les limites des règles européennes », explique-t-il. « Si cela ne recueille pas l'assentiment majoritaire, devant la gravité de la crise, il faut augmenter d'une à trois heures le temps de travail dans les entreprises comme dans les fonctions publiques », estime François Fillon.*

*« Mais cette deuxième solution serait un pis-aller car elle n'introduit pas la notion de flexibilité », relève le prédécesseur de Jean-Marc Ayrault, qui précise que son gouvernement avait exploré la possibilité de deux heures de travail supplémentaires dans le plan de rigueur d'août 2011. »*  
Le Figaro - 10 octobre 2012

Cette « bouffée d'oxygène » devrait permettre aux entreprises de pouvoir réinvestir et retrouver les sources de compétitivité hors coût qui leur font défaut depuis quelques années

Cette solution est-elle suffisante ? Ne faudrait-il pas également envisager d'augmenter la durée du temps de travail ?

## **LES PME : CIBLE DE L'ÉTUDE**

Les PME sont souvent citées comme le « fer de lance » de l'économie en termes de création de richesses et d'emplois.

Elles représentent :

- 6,7 % en nombre des entreprises en France (pour 16,3 % en Allemagne et 7,6 % en moyenne européenne),
- 33 % de la valeur ajoutée totale des entreprises en France (pour 39 % en Allemagne et 37 % en moyenne européenne).

Ces statistiques confirment donc la sous-représentativité de la France sur le segment des PME.

Par contre, il faut noter que les PME françaises affichent une moyenne de 1 737 Keuros de valeur ajoutée (pour 1 576 K€ en Allemagne et 1 439 K€ en moyenne européenne).

Deux fois moins nombreuses qu'en Allemagne, les PME françaises présentent donc une valeur ajoutée produite par entreprise légèrement supérieure.

## **LA VALEUR AJOUTÉE DES PME DU PANEL**

La valeur ajoutée moyenne produite par les entreprises de notre panel varie essentiellement en fonction de leur activité, entre 1 900 K€ pour le commerce de détail (2 000 K€ en 2010) et 3 400 K€ (3 500 K€ en 2010) pour l'industrie, pouvant aller jusqu'à plus de 4 000 K€ pour des activités très spécifiques.

Le panel porte donc sur le segment « haut » des PME en termes de valeur ajoutée.

Cette valeur ajoutée est le fruit de chiffres d'affaires moyens également hétérogènes selon les secteurs : entre 4 900 K€ (5 400 K€ en 2010) pour l'hébergement - restauration et 13 000 K€ (12 000 K€ en 2010) pour le commerce de détail.

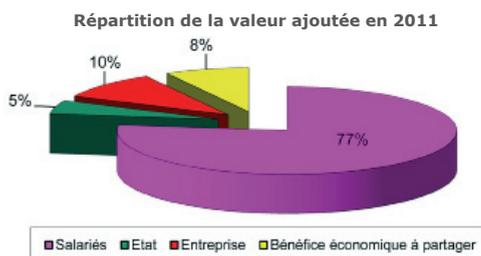
Cette distorsion sectorielle entre chiffre d'affaires et valeur ajoutée résulte bien évidemment de la structure des coûts externes aux entreprises nécessaires à leurs activités.

## LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

La présente étude a pris comme option de répartir la valeur ajoutée produite par les sociétés entre les trois « acteurs » de l'entreprise :

- les salariés au titre des salaires et charges sociales,
- l'Etat et les collectivités locales au titre des impôts et taxes liés à l'exploitation (donc hors impôt sur les sociétés),
- l'entreprise elle-même pour ce qui a trait au coût de l'investissement et du financement de l'exploitation.

Le solde représente le bénéfice économique (issu de l'activité opérationnelle hors tout élément exceptionnel) restant à partager.



Globalement, la répartition de la valeur ajoutée selon cette clé s'établit ainsi :

- 77% pour les salariés,
- 5% pour l'Etat,
- 10% pour l'entreprise,
- 8% pour le bénéfice économique restant à partager.

## LES BÉNÉFICES À PARTAGER

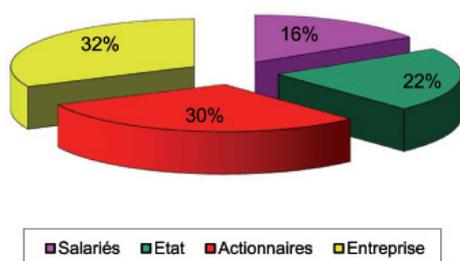
Le partage du bénéfice restant à partager n'a été étudié que pour les entreprises du panel qui sont bénéficiaires à savoir 400 sociétés sur les 500 composant notre panel (20% des entreprises du panel sont en déficit sur l'exercice 2011).

Ce solde se répartit entre :

- la part réservée aux salariés à travers la participation, l'intéressement et les primes directement liées au résultat de l'entreprise,

- la part de l'Etat à travers l'impôt sur les sociétés (IS) directement calculé sur le résultat de l'entreprise,
- la part versée aux actionnaires au titre des dividendes,
- le solde restant entre les mains de l'entreprise pour son auto-financement (investissements, désendettement, besoin en fonds de roulement,...).

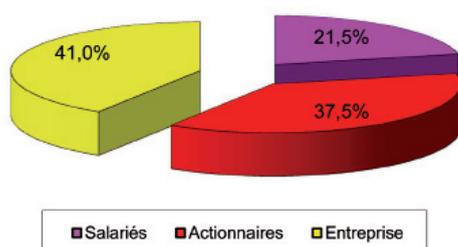
Partage des bénéfices avant IS en 2011



Globalement, le partage des bénéfices selon cette clé est le suivant en 2011 :

- 16% pour les salariés,
- 22% pour l'Etat,
- 30% pour les actionnaires,
- 32% pour l'entreprise.

Partage des bénéfices après IS en 2011



Si l'on souhaite raisonner sur la base du concept des « trois tiers »<sup>1</sup> donc, après la rémunération de l'Etat par l'IS, la répartition s'établit ainsi :

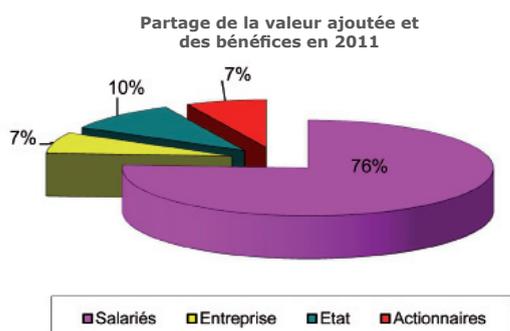
- 21,5% pour les salariés,
- 37,5% pour les actionnaires,
- 41% pour l'entreprise.

## PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES

Par cumul des deux premières approches, on peut mesurer la part globale (Valeur ajoutée à laquelle s'ajoutent les Bénéfices distribués) attribuée aux quatre parties prenantes pour les entreprises bénéficiaires.

Cette répartition du total de la valeur ajoutée et des bénéfices est la suivante :

- 76% pour les salariés,
- 7% pour l'entreprise,
- 10% pour l'Etat,
- 7% pour les actionnaires.



Schématiquement, la répartition de la valeur ajoutée et des bénéfices distribués se décompose donc en :

- 3/4 pour les salariés,
- 1/4 pour les trois autres « acteurs » : entreprise, Etat, actionnaires.

<sup>1</sup> Cf. étude 2011.

Plus précisément :

- 7 % pour l'entreprise : est-ce suffisant pour assurer les investissements nécessaires au développement de l'entreprise, notamment en recherche et innovation (compétitivité hors coûts), investissements à l'export ?
- 10 % pour l'Etat : dispose-t-il encore de marge pour accroître la pression fiscale sur ce segment d'entreprises, compte tenu de la faiblesse des quote-parts attribuées à l'entreprise et aux actionnaires ?
- 7 % pour les actionnaires : cela permet-il d'attirer les investisseurs et de faciliter la transmission des PME (capacité de remboursement de la dette d'acquisition) ?

## **ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ**

L'hétérogénéité des secteurs d'activité - en termes de structures d'exploitation, de besoins en investissements et en financements, etc. - rend très périlleuse toute volonté de synthèse ou d'analyse comparative selon les secteurs d'activité.

Il en résulte que toute analyse ou toute politique dans ce domaine du partage de la valeur ajoutée et des bénéfices ne peut se faire que secteur par secteur.

## **ANALYSE PAR STRATE D'EFFECTIFS**

L'étude fait clairement apparaître l'impact très marqué des effets de seuils d'effectifs et notamment du passage au-delà des 50 salariés en raison de la participation des salariés aux bénéfices de la société rendue obligatoire : la quote-part de la participation dans les bénéfices à partager passe de 1,2% (pour les entreprises de moins de 50 salariés) à 6,4% (pour les entreprises de plus de 50 salariés).

La part des salaires et charges sociales dans la valeur ajoutée est par ailleurs directement proportionnelle à la segmentation des entreprises par strates ; elle passe de 73% pour les entreprises de moins de 20 salariés à 80,2% pour les entreprises de plus de 100 salariés, ce qui traduit une moindre structuration des petites entités.

## **ANALYSE PAR STRATE DE CHIFFRE D'AFFAIRES**

L'analyse par strate de chiffre d'affaires en 2011 montre, à l'inverse, que la part de la valeur ajoutée réservée aux salariés décroît très régulièrement en fonction de la taille de la société en termes de chiffre d'affaires :

- 84,2% de la VA pour les entreprises dont le CA est compris entre 2 et 5 M€,
- 80,8% de la VA pour les entreprises dont le CA est compris entre 5 et 10 M€,
- 71,9% de la VA pour les entreprises dont le CA est compris entre 10 et 20 M€,
- 72,8% de la VA pour les entreprises dont le CA est compris entre 20 et 50 M€ ; à ce niveau d'entreprises, l'augmentation du chiffre d'affaires permet une meilleure absorption des frais de structure.

Les deux paragraphes précédents démontrent la non-corrélation entre la segmentation par strate d'effectifs et la segmentation par strate de chiffres d'affaires, les deux stratifications répondant à des logiques différentes selon le mix des activités.

## **RECOMMANDATIONS ATH**

### ***Les concepts***

L'étude met en évidence la nécessité absolue de bien définir les concepts pour assurer une bonne interprétation des résultats et faire les éventuelles comparaisons nécessaires.

Ces concepts peuvent résulter de conventions qui peuvent, comme toute convention, être remises en question, mais qu'il convient d'énoncer préalablement en tant que « règles de base ».

ATH fait, à ce titre, les propositions suivantes qui ont été retenues en tant que retraitements dans le cadre de cette étude :

- les montants liés à la participation et à l'intéressement sont considérés comme des éléments de partage des bénéfices (et non pas comme des éléments de la masse salariale),

- les charges sociales sont incluses dans la part des salariés ; elles sont donc considérées comme des avantages différés et/ou associés pour les salariés,
- certaines primes de fin d'année peuvent avoir le caractère de bénéfices distribués :
  - pour le chef d'entreprise quand l'arbitrage salaires/dividendes l'a conduit à préférer les primes pour des raisons fiscales et sociales,
  - pour les salariés ; certaines primes de fin d'année ont le caractère réel de partage des bénéfices.
- les filiales de sociétés versent des commissions dites « *Management fees* » à la société mère en rétribution des frais de direction pris en charge par la société mère. Ces « *Management fees* » ont été retraités en salaires et charges sociales de la filiale dès lors qu'ils avaient le caractère de salaires,
- enfin, le montant de la valeur ajoutée telle qu'il est pris en compte dans la comptabilité nationale à travers la liasse fiscale, ne tient pas compte du montant des locations et des redevances de crédit-bail ; ces valeurs qui peuvent être significatives ont été déduites de la valeur ajoutée fiscale pour obtenir une valeur ajoutée plus économique.

### **La définition des « règles »**

Ce thème de la répartition de la valeur ajoutée et des bénéfices des sociétés est fondamental pour évaluer le partage de la richesse des entreprises entre les parties prenantes ; mais il est susceptible de soulever des incompréhensions voire des polémiques si les modes de détermination, de calcul et d'affectation ne sont pas rationalisés pour tous.

ATH constate également que les taux d'IS sont calculés sur des bases qui diffèrent selon les études. Ceci peut conduire à des constats différents voire erronés en termes de pression fiscale pouvant remettre en cause la pertinence des réflexions et/ou décisions prises dans les politiques fiscales.

ATH préconise que les concepts, les retraitements éventuels et les clés de répartition soient bien définis comme « règles du jeu » pour permettre à chacun des acteurs, entreprise, Etat et salariés d'interpréter les résultats en parfaite connaissance de cause.

### ***L'évolution de l'impact des seuils***

L'étude montre clairement un impact très marqué des seuils d'effectifs dans la répartition de la valeur ajoutée et des bénéfices en raison :

- soit des charges sociales et fiscales liées à ces seuils, conduisant certaines entreprises à préférer « rester juste sous les seuils »,
- soit en raison de la législation qui fixe à 50 salariés l'obligation pour les entreprises de mettre en place la participation des salariés aux bénéfices de la société et de constituer un comité d'entreprise dont une des missions principales est de défendre au mieux les intérêts des salariés.

ATH considère qu'il serait regrettable que ces seuils techniques puissent avoir des impacts aussi importants sur le comportement des entreprises en termes de développement et donc de progression de leur effectif salariés.

ATH suggère qu'une réflexion soit conduite en vue de lisser ces effets de seuils dans la perspective de la croissance de ces PME.

### ***La simplification des dispositifs de partage des bénéfices***

ATH constate par ailleurs que la mise en place d'outils de répartition des bénéfices tels que l'intéressement se heurte souvent à la complexité et à de fréquentes modifications des différents dispositifs.

### ***Les analyses sectorielles***

ATH constate l'hétérogénéité de la répartition de la valeur ajoutée et du partage des bénéfices selon les secteurs d'activité et parfois même, à l'intérieur d'un secteur, par type d'activité.

ATH en conclut que toute politique en termes de répartition de la valeur ajoutée et partage des bénéfices ne peut se faire que secteur par secteur. Toute analyse globale apparaît extrêmement périlleuse.

### **MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE**

Les cabinets membres d'ATH ont constitué un panel de 500 sociétés, représentatives de cette catégorie d'entreprises/PME, à partir de leur portefeuille clients et ont exploité de manière consolidée et anonyme les documents comptables, juridiques et financiers de ces entreprises. Ils se sont appuyés sur leur excellente connaissance des spécificités des PME pour analyser les résultats.





# Préambule

# 1 PREAMBULE

*« Pour nous, les PME, PMI, ETI sont le fer de lance de l'économie française. »*

Interview de Pierre Moscovici au journal Le bien public - 21 septembre 2012

*« Les PME d'aujourd'hui représentent la croissance et les emplois de demain. »*

Intervention de Fleur Pellerin, Ministre chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, lors du salon « Planète PME » - 28 juin 2012

La question du partage de la richesse produite par les entreprises entre les différents « acteurs » et parties prenantes de l'entreprise est un sujet toujours d'actualité et peut-être encore davantage en période de crise.

L'association ATH avait initié en 2011, une première étude sur l'analyse de la valeur ajoutée, de sa répartition et du partage des bénéfices, dans le cadre de son Observatoire de l'information financière <sup>1</sup>.

Le présent ouvrage s'inscrit dans la poursuite de ces travaux.

Les cabinets membres d'ATH accompagnent plus de 40 000 entreprises soit en tant qu'expert-comptable/conseil soit en tant que commissaire aux comptes ; ils sont les observateurs privilégiés de la vie des entreprises.

L'étude est par ailleurs exclusivement centrée sur le segment des PME, entreprises considérées comme les plus porteuses de création de richesses en France.

---

<sup>1</sup> Rappel : ATH a édité en 2012 sa 4<sup>ème</sup> étude sur la rémunération des dirigeants de sociétés cotées et en 2010 sa 1<sup>ère</sup> étude sur la trésorerie des sociétés cotées.

Les PME sont définies<sup>1</sup> en France par les seuils suivants :

- niveau d'effectifs compris entre 10 et 250,
- chiffre d'affaires compris entre 2 et 50 M€ ou bilan compris entre 2 et 43 M€.

Les PME ainsi définies représentent 190 000 entreprises en France selon les statistiques de l'Insee au 1<sup>er</sup> janvier 2010 dont la répartition par secteurs d'activités est la suivante :

Données nationales 2010 INSEE <sup>2</sup>	Entreprises de 10 à 249 salariés	%
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>		
<b>Industrie manufacturière, industries extractives et autres</b>	<b>36 476</b>	<i>19,10</i>
<b>Construction</b>	<b>29 509</b>	<i>15,45</i>
<i>Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles</i>	<b>42 854</b>	<i>22,44</i>
<i>Transports et entreposage</i>	<b>10 964</b>	<i>5,74</i>
<i>Hébergement et restauration</i>	<b>14 870</b>	<i>7,79</i>
<b>Information et communication</b>	<b>6 521</b>	<i>3,41</i>
<b>Activités financières et d'assurance</b>	<b>4 278</b>	<i>2,24</i>
<b>Activités immobilières</b>	<b>2 823</b>	<i>1,48</i>
<b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien</b>	<b>27 537</b>	<i>14,42</i>
<b>Enseignement, santé humaine et action sociale</b>	<b>10 246</b>	<i>5,36</i>
<b>Autres activités de services</b>	<b>4 915</b>	<i>2,57</i>
<b>Total</b>	<b>190 993</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> La définition des PME au plan français et européen est présentée en annexe pages 64 à 65.

<sup>2</sup> Entreprises selon l'activité et la forme juridique - Tableaux de l'Economie française - INSEE - Edition 2011.

## 2 LE PANEL DES PME

Quelle est la place des PME dans l'ensemble des entreprises, au plan national et en comparaison européenne ?

Le rapport annuel sur les PME européennes<sup>1</sup> paru sur le site de la Commission Européenne en octobre 2012 présente et analyse les principales caractéristiques des PME européennes en 2011.

Les PME au sens européen correspondent aux :

- small : entreprises de 10 à 50 salariés et chiffre d'affaires compris entre 2 et 10 M€,
- medium : entreprises de 50 à 250 salariés et chiffre d'affaires compris entre 10 et 50 M€.

Ci-dessous un comparatif des données sur le nombre d'entreprises en France, en Allemagne et en Europe.

Catégorie	Nombre d'entreprises					
	France		Allemagne		Europe	
	Nombre	Poids en %	Nombre	Poids en %	Nombre	Poids en %
Micro	2 218 370	93,1	1 745 398	83,3	19 143 521	92,2
Small	137 510	5,8	286 970	13,7	1 357 533	6,5
Medium-sized	21 418	0,9	54 300	2,6	226 573	1,1
Sous total Small et Medium	158 928	6,7	341 270	16,3	1 584 106	7,6
Large	4 665	0,2	9 647	0,5	43 654	0,2
<b>Total</b>	<b>2 381 963</b>	<b>100</b>	<b>2 096 315</b>	<b>100</b>	<b>20 771 281</b>	<b>100</b>

Comme en 2010, les micro-entreprises en France représentent 93,1% du total pour 92,2% en moyenne européenne mais 83,3% en Allemagne.

A l'inverse, les PME en France ne représentent que 6,7% du total pour 7,6% en moyenne européenne et 16,3% en Allemagne.

<sup>1</sup> « EU SMEs in 2012 : at the crossroads » - Annual report on Small and Medium-sized enterprises in the EU 2011/2012, Ecorys, 2012  
La comparaison avec les données de l'étude 2010 n'est pas probante en raison de la modification de la nomenclature européenne.

En termes d'effectifs, la situation comparée est la suivante :

Catégorie	Emplois - Effectifs					
	France		Allemagne		Europe	
	Nombre	Poids en %	Nombre	Poids en %	Nombre	Poids en %
Micro	3 734 195	28,0	4 753 024	19,2	38 395 819	29,6
Small	2 688 583	20,1	5 667 339	22,9	26 771 287	20,6
Medium-sized	2 109 477	15,8	5 102 403	20,6	22 310 205	17,2
Sous total Small et Medium	4 798 060	35,9	10 769 742	43,5	48 555 273	37,8
Large	4 821 227	36,1	9 228 272	37,3	42 318 854	32,6
<b>Total</b>	<b>13 353 482</b>	<b>100</b>	<b>24 751 038</b>	<b>100</b>	<b>129 796 165</b>	<b>100</b>

Le poids en termes d'effectifs salariés est bien évidemment inversement proportionnel et se répartit approximativement en :

- un tiers dans les Grandes Entreprises en moyenne européenne, et plutôt entre 36% et 37% en France et en Allemagne,
- les autres 2/3 se répartissant par parts égales entre les micro (29%), les small (20%) et les medium (17%) entreprises.

La valeur ajoutée totale des entreprises selon cette classification se répartit ainsi :

Catégorie	Valeur ajoutée totale					
	France		Allemagne		Europe	
	Billion	Poids en %	Billion	Poids en %	Billion	Poids en %
Micro	222	26,3	207	15,0	1 307	21,2
Small	148	17,5	254	18,4	1 144	18,5
Medium-sized	128	15,2	284	20,6	1 136	18,4
Sous total Small et Medium	276	32,7	538	39,0	2 280	36,9
Large	347	41,0	636	46,1	2 592	41,9
<b>Total</b>	<b>845</b>	<b>100</b>	<b>1 381</b>	<b>100</b>	<b>6 179</b>	<b>100</b>

## 2 LE PANEL DES PME

Soit en valeur moyenne par entreprise :

Catégorie	Valeur ajoutée moyenne par entreprise en K€		
	France	Allemagne	Europe
Micro	100	119	68
Small	1 076	885	843
Medium-sized	5 976	5 230	5 014
Sous total Small et Medium	1 737	1 576	1 439
Large	74 383	65 927	59 376
Total	355	659	297

Ce dernier tableau est particulièrement intéressant dans le cadre de la présente étude.

Il en ressort qu'en termes de valeur ajoutée moyenne par entreprise :

- la France est sensiblement supérieure à la moyenne européenne : 355 K€ pour 297 K€,
- la France est très nettement inférieure à la moyenne allemande - quasiment la moitié : 355 K€ pour 659 K€,

Cette contre-performance est essentiellement le fait des micro-entreprises : 100 K€ pour 68 K€ en moyenne européenne mais 119 K€ pour les allemandes.

La valeur ajoutée moyenne des PME (small and medium) françaises est plutôt meilleure à la fois que celle des entreprises allemandes et européennes : 1 737 K€ pour les français, 1 576 K€ pour les allemands et 1 439 K€ pour les européens.

Les « Large » (ETI et Grandes Entreprises) sont nettement au dessus de la moyenne européenne (74 M€ pour 59 M€) et des entreprises allemandes (74 M€ pour 66 M€).

En dépit d'une valeur ajoutée moyenne supérieure à l'Allemagne, la valeur ajoutée totale produite par les entreprises françaises « Large » demeure inférieure à l'Allemagne en raison du plus faible nombre de ce type d'entreprises en France.

Les cabinets membres d'ATH accompagnent plus de 2 000 entreprises répondant aux critères français de la PME.

Sur cette base, ATH a pris en compte les sociétés : SA, SARL, SAS. Les entreprises individuelles présentant des règles spécifiques notamment au niveau de la répartition des bénéfices ou de la ventilation des impôts, n'ont pas été retenues.

Sur ce portefeuille global de 1 500 sociétés/PME, ont été également exclues car répondant à des critères particuliers :

- les sociétés financières et d'assurances,
- les activités liées à l'immobilier,
- les sociétés en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire,
- les sociétés présentant des spécificités trop marquées.

Le panel retenu par ATH, sur la base de ces critères, porte sur un échantillon de 500 sociétés soit environ 30% de son portefeuille. Les sociétés ont été étudiées sur l'année 2011.

Cette étude est la 2<sup>ème</sup> édition. Le panel de l'étude 2010 portait sur 450 sociétés. Les résultats de 2010 seront rappelés pour mémoire.

## RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ

Un classement par famille a été effectué en partant de la liste des sections de la nomenclature NAF révisée en 2008.

Ainsi ont été associées pour les activités ci-dessous les sections de la nomenclature NAF suivantes :

Activités	Nomenclature NAF révisée 2008
BTP - Construction	Section F - Construction
Commerce de détail	Section G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
Commerce de gros	
Hébergement - Restauration	Section I - Hébergement - Restauration
Industrie - Production	Section B - Industries extractives Section C - Industrie manufacturière Section D - Production et distribution d'eau, de gaz, de vapeur et d'air conditionné Section E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution



### LE PANEL DE L'ÉTUDE ATH

Activités	Nomenclature NAF révisée 2008
Services	Section J - Information et communication Section M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques Section N - Activités de services administratifs et de soutien Section O - Administration publique Section P - Enseignement Section Q - Santé humaine et action sociale Section R - Arts, spectacles et activités récréatives Section S - Autres activités de services Section T - Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre Section U - Activités extra-territoriales
Transports	Section H - Transports et entreposage

Les 500 sociétés du panel ATH se répartissent comme suit :

Activité	Nombre de sociétés	%	Données nationales 2010 INSEE <sup>1</sup>
<b>BTP - Construction</b>	<b>57</b>	<i>11,40</i>	<i>15,45%</i>
<b>Commerce de détail</b>	<b>60</b>	<i>12,00</i>	<i>22,44%</i>
<b>Commerce de gros</b>	<b>84</b>	<i>16,80</i>	
<b>Hébergement - Restauration</b>	<b>13</b>	<i>2,60</i>	<i>7,79%</i>
<b>Industrie - Production</b>	<b>142</b>	<i>28,40</i>	<i>19,1%</i>
<b>Services</b>	<b>120</b>	<i>24,00</i>	<i>25,76%</i>
<b>Transports</b>	<b>24</b>	<i>4,81</i>	<i>5,74%</i>
<b>Activités financières et d'assurance</b>	<b>N/A</b>	<i>N/A</i>	<i>2,24%</i>
<b>Immobilier</b>	<b>N/A</b>	<i>N/A</i>	<i>1,48%</i>
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>

Le panel ATH apparaît globalement représentatif avec toutefois une sur-pondération pour le secteur du commerce et de l'industrie et une légère sous-représentation pour l'hébergement - restauration.

<sup>1</sup> Entreprises selon l'activité et la forme juridique - Tableaux de l'Economie française - INSEE - Septembre 2011.

## RÉPARTITION PAR STRUCTURE JURIDIQUE

Nature juridique	Nombre de sociétés	%
SA	65	13,00
SARL	65	13,00
SAS	370	74,00
Total de l'échantillon	500	100

## RÉPARTITION PAR NOMBRE D'ENTREPRISES EN TERMES DE CHIFFRES D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires	Nombre de sociétés	%
	2011	
2 M€ < CA < 5 M€	186	37,2
5 M€ < CA < 10 M€	158	31,6
10 M€ < CA < 20 M€	99	19,8
20 M€ < CA < 50 M€	57	11,4
Total de l'échantillon	500	100

## RÉPARTITION PAR NOMBRE D'ENTREPRISES EN TERMES D'EFFECTIFS

Effectif	Nombre de sociétés	%	Données nationales 2010 INSEE <sup>1</sup>	
			Nbre	%
10 < Effectif < 20	126	25,2	163 900	85,8
20 < Effectif < 50	236	47,2		
50 < Effectif < 100	82	16,4	27 093	14,2
100 < Effectif < 250	56	11,2		
Total	500	100	190 993	100

Le panel se situe dans la tranche légèrement supérieure des PME par rapport à l'ensemble des PME françaises.

Les 500 sociétés du panel ATH représentent 24 061 salariés.

<sup>1</sup> Entreprises selon l'activité et la forme juridique - Tableaux de l'Economie française - INSEE - Septembre 2011.



## ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Avant d'aborder la répartition même de la valeur ajoutée du panel, une rapide analyse économique et financière est nécessaire pour appréhender les grandes valeurs des entreprises du panel notamment :

- le chiffre d'affaires,
- la valeur ajoutée,
- le résultat d'exploitation,
- le résultat net comptable.

### CHIFFRE D'AFFAIRES

Les sociétés du panel représentent un chiffre d'affaires cumulé de 4,8 milliards d'euros.

Secteurs d'activité	Chiffre d'affaires 2011 en K€	
	Moyenne	Médiane
BTP - Construction	9 686	7 384
Commerce de détail	12 950	9 215
Commerce de gros	10 080	8 059
Hébergement - Restauration	4 900	2 857
Industrie - Production	9 711	5 874
Services	8 142	5 839
Transports	10 466	9 366
<b>Panel en moyenne</b>	<b>9 693</b>	<b>6 492</b>

La moyenne générale du chiffre d'affaires s'élève à 9 693 K€ (9 623 K€ en 2010 et 9 327 K€ en 2009) pour une médiane, toutes activités confondues, à 6 492 K€ (6 436 K€ en 2010 et 6 190 K€ en 2009).

La différence entre la moyenne et la médiane traduit une certaine dispersion des entreprises du panel.

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les résultats d'exploitation des sociétés du panel sont les suivants :

Secteurs d'activité	Résultat d'exploitation 2011			
	Moyenne en K€	Taux moyen de REX / CA	Médiane en K€	Taux médian de REX / CA
BTP - Construction	494	5,1	203	2,7
Commerce de détail	259	2,0	140	1,5
Commerce de gros	425	4,2	251	3,1
Hébergement - Restauration	739	15,1	392	13,7
Industrie - Production	379	3,9	181	3,1
Services	391	4,8	213	3,6
Transports	548	5,2	65	0,7
Panel en moyenne	406	4,2	188	2,9

La moyenne générale des résultats d'exploitation s'élève à 406 K€ (423 K en 2010 et 387 K€ en 2009, la médiane s'élevant à 188 K€ (164 K€ en 2010 et 169 K€ en 2009).

Le taux élevé pour le secteur Hébergement - Restauration provient d'une sur-représentation de l'hôtellerie parisienne ayant connu une forte activité en 2011.

Le même constat est fait pour la différence entre la moyenne et la médiane du résultat d'exploitation que pour le chiffre d'affaires.

Le taux moyen de REX/CA s'élève à 4,2% en 2011 (pour 4,4% en 2010 et 4,2% en 2009).

Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation 2011			
	Moyenne en K€	Taux moyen de REX / CA	Médiane en K€	Taux médian de REX / CA
2 M€ < CA < 5 M€	73	2,2	89	2,7
5 M€ < CA < 10 M€	263	3,7	191	2,8
10 M€ < CA < 20 M€	784	5,6	584	4,3
20 M€ < CA < 50 M€	1 232	4,1	600	2,1
Panel en moyenne	406	4,2	188	2,9



## ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Effectif	Résultat d'exploitation 2011			
	Moyenne en K€	Taux moyen de REX / CA	Médiane en K€	Taux médian de REX / CA
10 < effectif < 20	263	4,5	140	3,5
20 < effectif < 50	435	5,5	214	3,6
50 < effectif < 100	384	3,2	217	2,2
100 < effectif < 250	636	2,8	393	1,9
Panel en moyenne	406	4,2	188	2,9

Ces deux tableaux mis en parallèle montrent l'absence totale de corrélation entre la stratification par effectifs et la stratification par chiffre d'affaires. En effet, certaines entreprises petites en effectifs peuvent avoir une activité porteuse de richesses, de valeur ajoutée et de rentabilité dues en particulier à une structure légère et une moindre pression fiscale et sociale (pour les entreprises de moins de 20 salariés - effet de seuil).

### RÉSULTAT NET COMPTABLE

Les résultats nets comptables des sociétés du panel sont les suivants :

Secteurs d'activité	Résultat net comptable 2011			
	Moyenne en K€	Taux moyen de RNC / CA	Médiane en K€	Taux médian de RNC / CA
BTP - Construction	353	3,6	138	1,9
Commerce de détail	149	1,1	104	1,1
Commerce de gros	264	2,6	145	1,8
Hébergement - Restauration	265	5,4	216	7,6
Industrie - Production	281	2,9	141	2,4
Services	250	3,1	188	3,2
Transports	196	1,9	77	0,8
Panel en moyenne	258	2,7	140	2,2

La moyenne du résultat net comptable s'élève à 258 K€ (251 K€ en 2010 et 242 K€ en 2009) et la médiane du résultat net comptable moyen à 140 K€ (119 K€ en 2010 et 126 K€ en 2009).

Les informations qui ont été analysées dans cette étude consacrée au partage de la valeur ajoutée et à la répartition des bénéfices proviennent des documents comptables et fiscaux des sociétés du panel qui ont été centralisées de manière complètement anonyme.

Les sources d'information retenues sont de quatre natures :

- le K-bis pour les données signalétiques des sociétés (structure juridique et secteur d'activité),
- les liasses fiscales 2011 pour une grande majorité des informations,
- la balance générale en ce qui concerne l'intéressement et les primes sur résultat,
- le procès-verbal d'Assemblée Générale 2012 pour les dividendes versés au titre de 2011.

Les retraitements suivants sont apparus nécessaires :

- Retraitement des « *management fees* »

Dans le cas des filiales de groupes, l'information concernant le montant des « *management fees* » versés par la filiale à la société mère a été spécifiquement isolée quand ce montant des « *management fees* » a été identifié comme l'équivalent de salaires chargés pour la filiale ; en conséquence, ce montant a été retraité en salaires et charges sociales – cf. ci-après. Si ce retraitement n'était pas possible, l'entreprise n'a pas été retenue in fine dans le panel.

- Retraitement de la valeur ajoutée fiscale en valeur ajoutée économique

La liasse fiscale nous fournit les renseignements sur la valeur ajoutée fiscale.



## LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

Sur la base de cette valeur ajoutée fiscale, nous avons procédé aux retraitements suivants :

- déduction du montant des biens pris en location pour une durée supérieure à six mois ou en crédit-bail mobilier (montants qui ne sont pas pris en compte dans la valeur ajoutée fiscale),
- pour les filiales de groupes, intégration dans la valeur ajoutée du montant des « *management fees* » qui ont été considérés comme des salaires chargés et donc retraités au niveau des salaires et charges sociales – cf. ci-dessous.
- Retraitement des salaires et charges sociales

Les salaires ont été retraités en intégrant les « *management fees* » « déchargés » (ratio « Charges sociales/Salaires bruts » répartis entre les salaires et les « *management fees* »), les charges sociales ont été retraitées parallèlement.

Par ailleurs, ont été déduits certaines primes brutes liées aux résultats pour être traitées spécifiquement au niveau de la répartition de la valeur ajoutée comme un élément de la répartition du bénéfice.

De même, l'intéressement a été isolé pour être traité spécifiquement au niveau de la répartition de la valeur ajoutée comme un élément de la répartition du bénéfice.

L'étude de 2010 portait sur un panel de 450 sociétés. Bien que le panel soit différent, cette deuxième étude montre une certaine similitude dans les conclusions et dans les tendances, les données de 2010 sont donc rappelées pour mémoire.



# **L'analyse de la valeur ajoutée**



## L'ANALYSE DE LA VALEUR AJOUTÉE

« La valeur ajoutée (VA) mesure l'ensemble du revenu généré chaque année par l'activité productive. » (Rapport Cotis).

La valeur ajoutée traduit la création de richesses par l'entreprise du fait de son activité. Elle est un indicateur du poids économique des entreprises.

Schématiquement, elle est déterminée par les grands agrégats ci-dessous :

### Chiffre d'affaires

- Achats
- = Marge
- Autres charges externes

### = Valeur ajoutée produite par l'entreprise

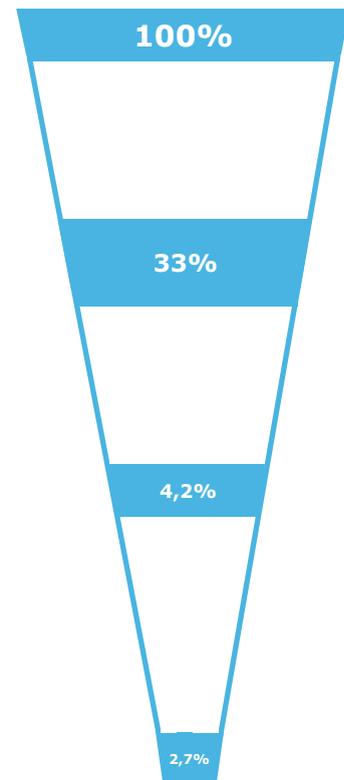
- Taxes
- Charges de personnel
- Amortissements et provisions

### = Résultat d'exploitation

- + Résultat financier
- + Résultat exceptionnel

- IS
- Participation

### = Résultat net comptable



L'évolution de la valeur ajoutée d'une année sur l'autre est en soi un indicateur de croissance.

## Valeur ajoutée par type d'activité

Les résultats de l'étude sur le panel ATH sont les suivants :

Secteurs d'activité	Valeur ajoutée en 2011 en K€	
	Moyenne	Médiane
BTP - Construction	3 075	2 144
Commerce de détail	1 940	1 318
Commerce de gros	2 046	1 683
Hébergement - Restauration	2 905	1 954
Industrie - Production	3 357	2 081
Services	4 422	3 396
Transports	4 247	2 757
Panel en moyenne	3 221	2 207

La valeur ajoutée moyenne se situe entre 1 940 K€ pour le commerce de détail et 4 422 K€ pour les services. En 2010, celle-ci se répartissait entre 2 002 K€ pour le commerce de détail (1 848 K€ en 2009) et 4 674 K€ pour les transports (4 604 K€ en 2009).

## Taux de valeur ajoutée / chiffre d'affaires

Secteurs d'activité	Taux de valeur ajoutée moyenne en %	
	2011	Données nationales DGCIS 2007
BTP - Construction	31,7	32,6
Commerce de détail	15,0	13,7
Commerce de gros	20,3	
Hébergement - Restauration	59,3	45,5
Industrie - Production	34,6	25,7
Services	54,3	50,2
Transports	40,6	31,0
Total	33,2	27,0



## L'ANALYSE DE LA VALEUR AJOUTÉE

Le taux de valeur ajoutée moyenne s'élève en 2011 à 33,2% pour 30,8% en 2010 et 30,4% en 2009.

Le rapprochement de la valeur ajoutée par rapport au chiffre d'affaires ou de production permet de mesurer la capacité de l'entreprise à produire de la richesse ; elle est valorisée par le taux de valeur ajoutée.

### *Valeur ajoutée moyenne par strate de chiffres d'affaires*

Secteurs d'activité	Valeur ajoutée 2011			
	Moyenne en K€	Taux moyen de VA/CA	Médiane en K€	Taux médian de VA/CA
2 M€ < CA < 5 M€	1 468	43,7	1 320	40,3
5 M€ < CA < 10 M€	2 767	38,8	2 390	34,5
10 M€ < CA < 20 M€	4 700	33,7	4 399	32,2
20 M€ < CA < 50 M€	7 634	29,1	6 181	30,2
Panel en moyenne	3 221	33,2	2 207	34,0

### *Valeur ajoutée moyenne par strate d'effectifs*

Secteurs d'activité	Valeur ajoutée 2011			
	Moyenne en K€	Taux moyen de VA/CA	Médiane en K€	Taux médian de VA/CA
10 < effectif < 20	1 482	25,6	1 097	27,1
20 < effectif < 50	2 501	31,5	2 000	34,1
50 < effectif < 100	4 604	38,3	3 876	40,1
100 < effectif < 250	8 147	36,3	6 362	30,8
Panel en moyenne	3 221	33,2	2 207	34,0

La moyenne générale de la valeur ajoutée s'élève à 3 221 K€ (2 962 K€ en 2010 et 2 833 K€ en 2009) pour une médiane, toutes activités confondues, à 2 207 K€ (2 098 K€ en 2010 et 1 958 K€ en 2009).



## **La répartition de la valeur ajoutée**



## LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

Cette richesse produite par les entreprises, mesurée à travers leur valeur ajoutée, doit rémunérer trois catégories « d'acteurs » :

- les salariés en rémunération de leur travail y compris les charges sociales analysées comme des rémunérations associées et/ou différées,
- l'Etat et les collectivités locales pour les impôts et taxes directement liés au fonctionnement,
- l'entreprise elle-même comprenant le coût des investissements et du financement de l'exploitation.

Le solde de la valeur ajoutée après rémunération de ces trois parties représente le bénéfice à partager entre :

- les salariés au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et de l'intéressement,
- l'Etat à travers l'impôt sur les bénéfices de l'entreprise (IS),
- les actionnaires par les dividendes,
- l'entreprise elle-même pour son auto-financement et son développement.

Cette partie de l'étude traite de la répartition de la valeur ajoutée entre les parties prenantes, le partage des bénéfices fera l'objet de la partie suivante (cf. page 47).

La répartition de la valeur ajoutée entre les parties prenantes a été réalisée, dans la présente étude, selon les clés de répartition suivantes :

- les salariés : salaires et charges sociales, hors primes directement liées aux résultats, hors intéressement, hors participation ; ce poste intègre également les « *management fees* » considérés comme des rémunérations facturées par les sociétés mères à leurs filiales,

## LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

7



- l'Etat et les collectivités locales : impôts et taxes hors IS,
- le coût des investissements et le coût financier du fonctionnement de l'entreprise : dotation aux amortissements, crédit-bail, frais financiers nets (versés moins reçus),
- le bénéfice économique à partager issu de l'activité opérationnelle hors tout élément exceptionnel.

2011 en moyenne et en %	Valeur ajoutée retraitée	SALARIES			ETAT			INVESTISSEMENTS ET COUT FINANCIER						BÉNÉFI- CES À PARTA- GER <sup>(1)</sup>			
		Salaires hors primes et intérêt		Charges sociales		Total		Impôts et taxes		Dotation aux amortis- sements		Crédit- bail		Coût financier du fonction- nement		Total	
		K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
BTP - Construction	3 075	1 612	52,4	898	29,2	<b>81,6</b>	128	<b>4,2</b>	131	4,3	56	1,8	56	1,8	193	<b>6,3</b>	
Commerce de détail	1 940	981	50,6	346	17,8	<b>68,4</b>	162	<b>8,3</b>	150	7,7	21	1,1	20	1,0	261	<b>13,5</b>	
Commerce de gros	2 046	973	47,6	438	21,4	<b>69,0</b>	113	<b>5,5</b>	85	4,1	56	2,7	36	1,8	347	<b>16,9</b>	
Hébergement Restauration	2 905	1 183	40,7	454	15,6	<b>56,3</b>	182	<b>6,3</b>	267	9,2	5	0,2	263	9,0	551	<b>19,0</b>	
Industrie - Production	3 357	1 804	53,7	786	23,4	<b>77,1</b>	186	<b>5,5</b>	232	6,9	63	1,9	60	1,8	227	<b>6,8</b>	
Services	4 422	2 523	57,0	1 087	24,6	<b>81,6</b>	199	<b>4,5</b>	319	7,2	58	1,3	42	1,0	195	<b>4,4</b>	
Transports	4 247	2 067	48,7	892	21,0	<b>69,7</b>	336	<b>7,9</b>	362	8,5	184	4,4	13	0,3	393	<b>9,2</b>	
Moyenne générale	3 221	1 713	53,2	756	23,5	<b>76,7</b>	175	<b>5,4</b>	214	6,6	59	1,8	49	1,5	256	<b>8,0</b>	
Répartition globale	100			<b>76,7</b>		<b>5,4</b>				<b>9,9</b>				<b>8,0</b>			

1 Bénéfices économiques à partager issu de l'activité opérationnelle, hors tout élément exceptionnel.

# LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

7

2010 <sup>(1)</sup> en moyenne et en %	Valeur ajoutée retraitée	SALARIES						ETAT				INVESTISSEMENTS ET COUT FINANCIER						BÉNÉFI- CES À PARTA- GER <sup>(2)</sup>	
		Salaires hors primes et intérêt		Charges sociales		To- tal		Impôts et taxes		Dotation aux amortis- sements		Crédit- bail		Coût financier du fonc- tionne- ment		To- tal		K€	%
		K€	%	K€	%	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€		
BTP - Construction	2 881	1 531	53,1	794	27,5	<b>80,7</b>	112	<b>3,9</b>	119	4,1	51	1,8	1	0,0	59	<b>9,5</b>	274	<b>9,5</b>	
Commerce de détail	2 002	983	49,1	343	17,1	<b>66,2</b>	144	<b>7,2</b>	138	6,9	64	3,2	25	1,2	<b>11,3</b>	305	<b>15,3</b>		
Commerce de gros	2 615	1 190	45,5	511	19,6	<b>65,1</b>	133	<b>5,1</b>	92	3,5	48	1,8	36	1,4	<b>6,7</b>	606	<b>23,1</b>		
Hébergement Restauration	3 105	1 368	44,0	515	16,6	<b>60,6</b>	215	<b>6,9</b>	302	9,7	7	0,2	94	3,0	<b>13,0</b>	606	<b>19,5</b>		
Industrie - Production	3 426	1 707	49,8	744	21,7	<b>71,5</b>	193	<b>5,6</b>	192	5,7	67	2,0	36	1,1	<b>8,7</b>	486	<b>14,2</b>		
Services	3 151	1 792	56,9	746	23,7	<b>80,6</b>	151	<b>4,8</b>	178	5,6	22	0,7	23	0,7	<b>7,0</b>	239	<b>7,6</b>		
Transports	4 674	2 095	44,8	799	17,1	<b>61,9</b>	413	<b>8,8</b>	726	15,5	68	1,5	15	0,3	<b>17,4</b>	557	<b>11,9</b>		
Moyenne générale	2 962	1 501	50,7	645	21,8	<b>72,5</b>	161	<b>5,4</b>	170	5,7	48	1,6	28	0,9	<b>8,3</b>	409	<b>13,8</b>		
Répartition globale	100						5,4				8,3					13,8			

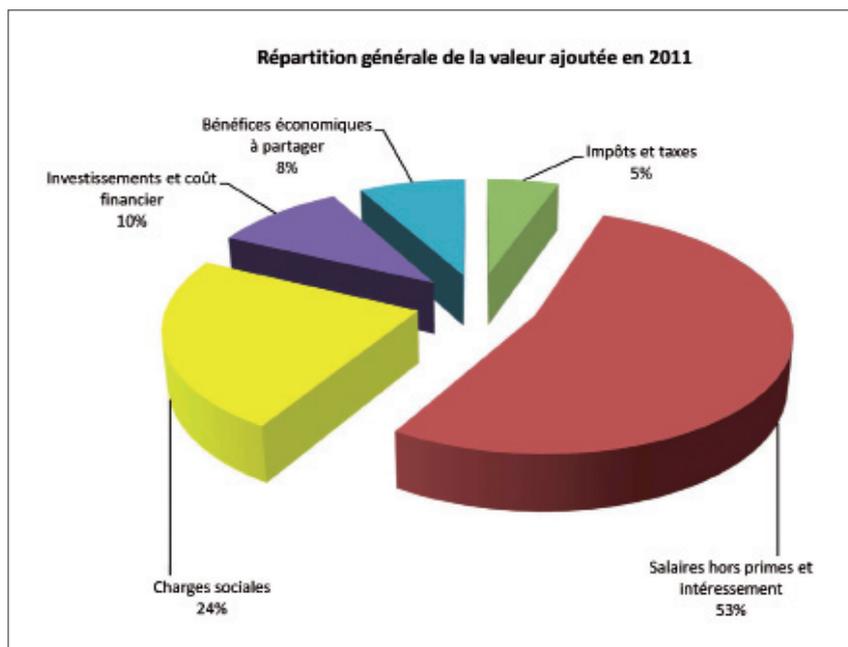
1 Rappel : résultats sur panel 2010 de 450 sociétés.

2 Bénéfices économiques à partager issu de l'activité opérationnelle, hors tout élément exceptionnel.



## LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

### ANALYSE GLOBALE



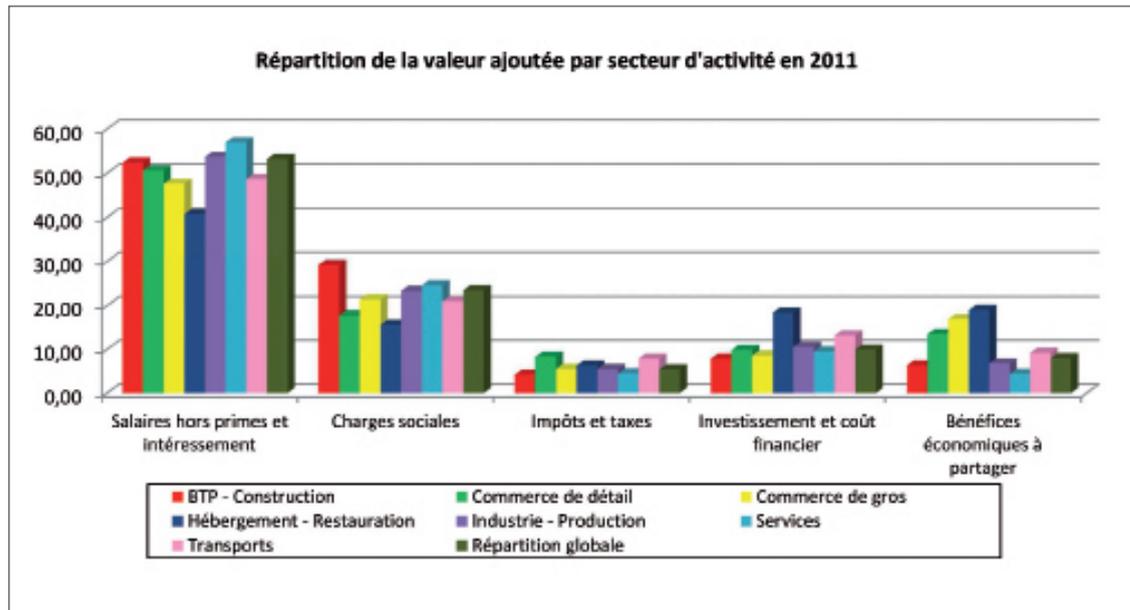
L'analyse montre une répartition de la valeur ajoutée entre les cinq composantes retenues avec :

- une très nette prépondérance des salaires et charges sociales : 76,7%, soit plus des 3/4,
- la quote-part du bénéfice économique à partager : à hauteur de 8 %,
- les charges et amortissements liés aux investissements : à hauteur de 10%,
- la part des impôts hors IS : à hauteur de 5% à 6%.

Soit :

- 3/4 : salaires et charges,
- 1/4 : autres « acteurs ».

## ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Le tableau ci-dessus fait apparaître l'hétérogénéité de la répartition de la valeur ajoutée en fonction de l'activité.

### *Part des salariés*

Le poids le plus élevé revient au secteur des services ce qui se comprend compte tenu des spécificités de ces entreprises.

Il faut également noter un coût du travail plus élevé dans le secteur BTP - Construction avec 81,6%. En effet, dans ce secteur, on constate un taux plus important pour les charges sociales dû aux cotisations spécifiques de la caisse du Bâtiment.



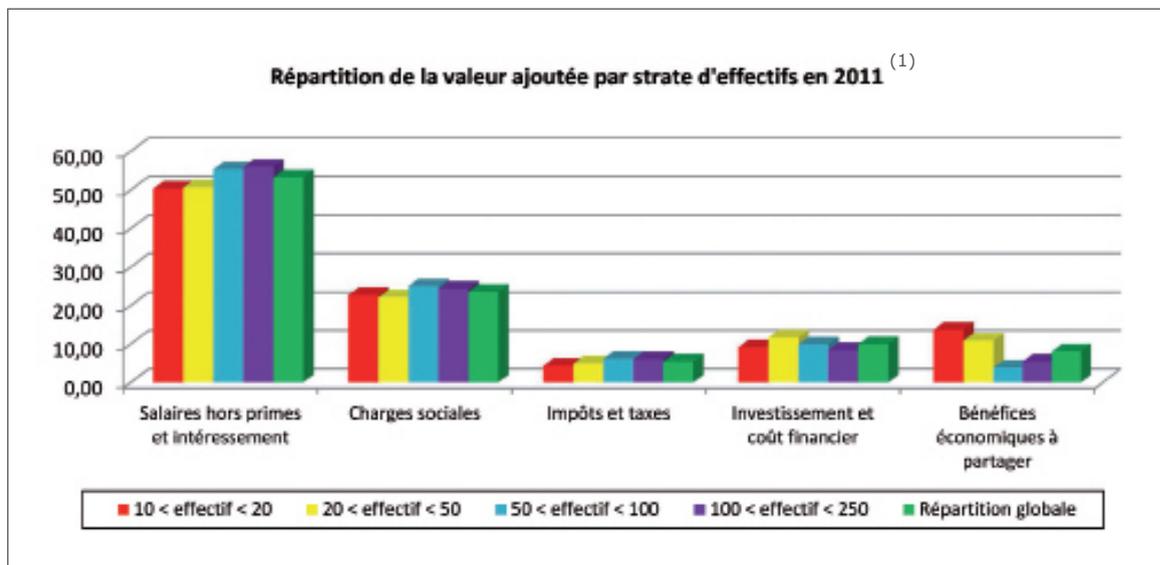
## LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

### ***Part pour l'investissement***

Un secteur est nettement supérieur à la moyenne : l'hébergement - restauration en raison probablement du coût d'acquisition du foncier, des murs et des fonds de commerce.

### ***Part des impôts et taxes***

La quote-part s'établit autour de la moyenne de 5,4% sans élément sectoriel marqué.



<sup>(1)</sup> Pour plus de détails, cf. tableaux en annexe page 66 à 67.

L'analyse par strate d'entreprises en fonction de leurs effectifs fait apparaître :

- une part des salaires et charges sociales directement proportionnelle à la taille des entreprises passant de 73% (pour les entreprises de moins de 50 salariés) à 80% (pour les entreprises de plus de 50 salariés), due à :

- une sous-structuration des fonctions supports dans les petites entreprises,
- une adaptabilité plus forte des petites structures aux variations de leurs activités,
- un appel plus important à l'externalisation des services dans les petites entités,
- une rémunération des dirigeants/actionnaires arbitrée entre dividendes et salaires dans les petites structures,
- une meilleure absorption des frais fixes pour les entreprises dont les effectifs sont compris entre 100 et 250 salariés.

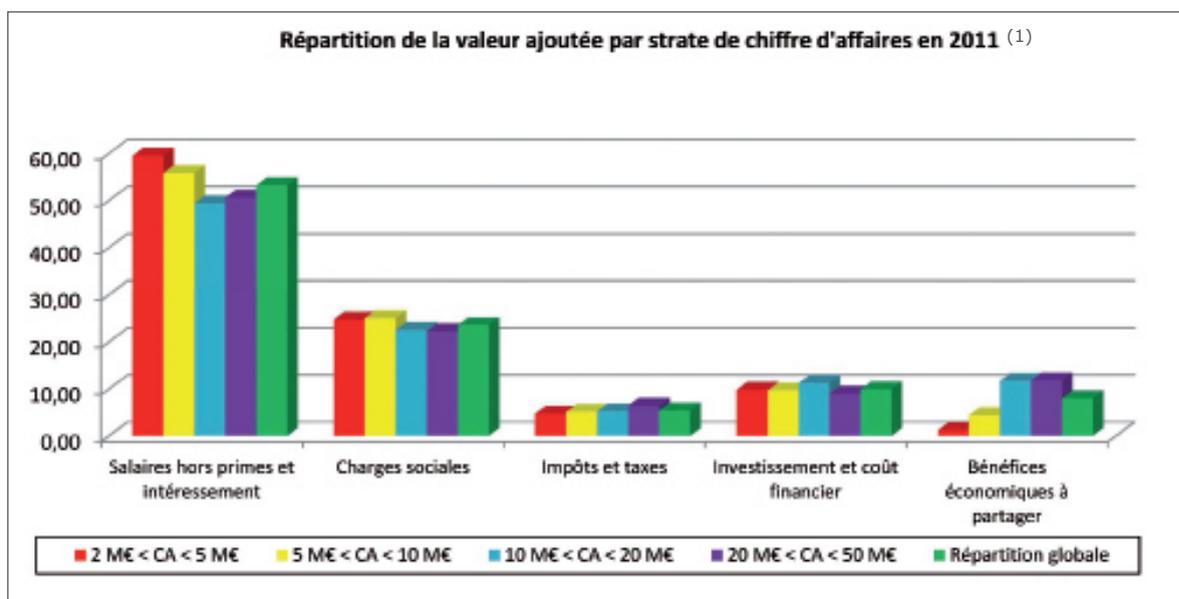
- un rebond de la quote-part des impôts et taxes dû aux effets du seuil :

- des 50 salariés : le taux des impôts et taxes passe de 4,9% à 6,1%.



## LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

Il en résulte un solde des bénéfiques à partager plus important dans les petites structures (près de 14% de la valeur ajoutée) que dans les plus grandes (5,4%).



<sup>(1)</sup> Pour plus de détails, cf. tableaux en annexe page 68 à 69.

L'étude ne fait pas apparaître de corrélation entre les strates par effectifs et les strates par chiffres d'affaires sur notre panel, du fait du mix d'activités.

Le total des salaires et charges sociales représente :

- 84,2% de la valeur ajoutée pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 2 et 5M€, sociétés se situant prioritairement dans les secteurs des services et de l'hébergement-restauration, activités à forte main-d'œuvre.

Le taux baisse ensuite en fonction de la taille des entreprises :

- 80,8% de la valeur ajoutée pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 5 et 10 M€,
- 71,9% de la valeur ajoutée pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 10 et 20 M€,
- 72,8% de la valeur ajoutée pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 20 et 50 M€.



Dans les entreprises plus importantes, on atteint probablement un niveau dans lesquelles l'augmentation du chiffre d'affaires permet une meilleure absorption des frais de structure.

Il faut sans doute y voir également l'impact de la CVAE pour deux raisons cumulatives :

- le taux est progressif (de 0 à 1,5 %) selon la taille des entreprises,
- pour les sociétés appartenant à un groupe, c'est le taux calculé sur le chiffre d'affaires du groupe, donc le plus élevé, qui est appliqué à l'ensemble des sociétés du groupe quelle que soit leur taille.





## **Le partage des bénéfices**



## LE PARTAGE DES BÉNÉFICES

La valeur ajoutée a été répartie entre les « acteurs » de l'entreprise : salariés, Etat (impôts courants) et entreprise (investissement et financement d'exploitation). Le solde représente le bénéfice économique que l'entreprise peut partager auquel ont été ajoutés les éléments exceptionnels ou inhabituels pour constituer le bénéfice global à partager.

Cette partie de l'étude présente cette opération de partage des bénéfices (cf. ci-dessous) entre :

- les salariés qui perçoivent des primes sur résultat, de l'intéressement et de la participation,
- la part de l'Etat à travers l'IS,
- la part des actionnaires par les dividendes versés,
- le solde pour l'entreprise au titre de l'auto-financement.

**N'ont été retenues, pour cette partie de l'étude, que les sociétés bénéficiaires (400 sur les 500 sociétés de notre panel) qui sont les seules pour lesquelles l'analyse présente un intérêt.**

**2011**  
en moyenne  
et en %

	Bénéfices global à partager		SALARIES						ETAT		ACTIONNAIRES		ENTREPRISE	
	KC	%	Primes sur résultat chargées	intérêt		Participation	Total	Impôt sur les sociétés		Dividendes au titre de l'exercice		Part entreprise		
				KC	%			KC	%	KC	%	KC	%	
<b>BTP - Construction</b>	630		37	5,8	16	2,5	14	2,2	160	25,4	243	38,6	161	25,5
<b>Commerce de détail</b>	492		27	5,4	1	0,2	26	5,2	142	28,9	62	12,6	235	47,7
<b>Commerce de gros</b>	643		50	7,7	15	2,3	8	1,2	167	25,9	171	26,6	233	36,3
<b>Hébergement Restauration</b>	927		12	1,3	10	1,1	16	1,7	268	28,9	146	15,8	475	51,2
<b>Industrie - Production</b>	878		74	8,4	24	2,7	31	3,5	171	19,6	276	31,5	301	34,3
<b>Services</b>	1 063		208	19,6	25	2,3	35	3,3	205	19,3	314	29,5	276	26,0
<b>Transports</b>	913		16	1,8	39	4,3	55	6,0	268	29,3	294	32,2	241	26,4
<b>Moyenne des sociétés bénéficiaires</b>	804		87	10,8	19	2,4	26	3,2	180	22,4	235	29,2	258	32,0
<b>Répartition générale des entreprises bénéficiaires en %</b>	100		16,4						22,4	29,2	32,0			

	Bénéfices global à partager	SALARIES						ETAT	ACTIONNAIRES		ENTREPRISE		
		Primes sur résultat chargées		Intéressement		Participation			Dividendes au titre de l'exercice			Part entreprise	
		K€	%	K€	%	K€	%		K€	%			K€
<b>2010 (1)</b>													
<b>en moyenne et en %</b>													
BTP - Construction	523	31	6,0	13	2,4	23	4,3	157	30,0	408	77,9	-108	-20,6
Commerce de détail	429	24	5,5	3	0,6	18	4,3	109	25,4	104	24,3	171	40,0
Commerce de gros	772	49	6,3	8	1,1	19	2,5	220	28,5	277	35,8	199	25,7
Hébergement - Restauration	721	18	2,5	3	0,4	23	3,2	223	31,0	287	39,8	166	23,1
Industrie - Production	860	56	6,5	11	1,2	24	2,8	166	19,3	212	24,7	391	45,4
Services	1 064	112	10,5	12	1,1	27	2,5	180	16,9	249	23,4	484	45,5
Transports	2 157	25	1,2	71	3,3	79	3,6	572	26,5	819	38,0	591	27,4
Moyenne des sociétés bénéficiaires	803	56	7,0	11	1,4	24	3,0	182	22,7	260	32,4	270	33,6
Répartition générale des entreprises bénéficiaires en %	100	11,3						22,7	32,4	33,6			

1 Rappel : résultats sur panel 2010 de 450 sociétés.

« Et s'agissant des entreprises, nous rétablissons là aussi la justice et l'efficacité car les grandes entreprises du CAC 40 payent moins d'impôt que les petites et moyennes entreprises et parfois n'en payent pas du tout. »

Déclaration de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, à l'issue du Conseil des ministres du vendredi 28 septembre 2012.

## Part pour les salariés

La part réservée aux salariés au titre soit de primes, soit de la participation, soit de l'intéressement s'élève à 16% du total.

## Part pour l'Etat

Globalement, le taux d'impôt sur les sociétés ressort à moins de 33,33% (taux plein) car il tient compte notamment de la quote-part des bénéfices qui n'est soumis qu'à 15% sur une partie des bénéfices de certaines PME, des crédits d'impôts et des éventuelles imputations de déficits antérieurs. Ainsi, il ressort globalement à 23% du bénéfice global à partager.

Mais, pour se rapprocher de la base fiscale, il convient de déduire du bénéfice global à partager, la part destinée aux salariés à travers les primes, l'intéressement, la participation, qui sont des charges déductibles.

Ainsi, le taux d'impôt recalculé ressort à 27%.

Cette base fiscale approchée devrait, en outre, être corrigée des réintégrations et déductions prévues par les textes fiscaux pour déterminer la base fiscale réelle.

Secteurs d'activité	Bénéfices global à partager en K€ a	Primes sur résultats chargées en K€ b	Intéressement en K€ c	Participation en K€ d	Base fiscale approchée en K€ e = a - b - c - d	IS en K€	Taux en %
BTP - Construction	630	37	16	14	563	160	28,4
Commerce de détail	492	27	1	26	438	142	32,4
Commerce de gros	643	50	15	8	570	167	29,3
Hébergement - Restauration	927	12	10	16	889	268	30,1
Industrie - Production	878	74	24	31	749	171	22,8
Services	1 063	208	25	35	795	205	25,8
Transports	913	16	39	55	803	268	33,4
<b>Moyenne des sociétés bénéficiaires</b>	<b>804</b>	<b>87</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>672</b>	<b>180</b>	<b>26,8</b>



## LE PARTAGE DES BÉNÉFICES

Comme en 2010, la part réservée à l'Etat à travers l'impôt sur les sociétés est inférieure pour le secteur de l'industrie et des services ; il faut probablement y voir l'impact du Crédit Impôt Recherche (CIR) particulièrement utilisé dans ce type d'entités.

Une étude de la Direction du Trésor, intitulée « *le taux de taxation implicite<sup>1</sup> des bénéfices en France* », publiée en juin 2011 et relayée par les Echos mentionne : « *Au titre de 2007, le taux implicite varie de 39% pour les PME (de 10 à 249 salariés) à 19% pour les grandes entreprises (de 5 000 salariés et plus) [...]. Le taux implicite des micro-entreprises (de moins de 10 salariés) s'établit à 37% et celui des entreprises de taille intermédiaire (ETI) se situe, lui dans la moyenne, à 28%* ». (Les Echos du 23 juin 2011)

Selon le rapport sur les prélèvements obligatoires annexé au projet de loi de finances « *qui vient étayer des études antérieures, le taux implicite d'IS moyen (c'est-à-dire le rapport entre l'impôt dû et les bénéfices nets) serait globalement de 31,1% en 2011 pour les entreprises réalisant des bénéfices.*

*Mais ce chiffre recouvre des différences notables : le taux implicite varie de 42,4% pour les PME à 24,9% pour les grandes entreprises. Les entreprises de taille intermédiaire [...] sont, elles, ponctionnées à hauteur de 29,8% et les micro-entreprises à 39,6%.*

*Globalement, les taux d'imposition sont légèrement inférieurs dans l'industrie que dans les services* ». (BFMTV.com - 10 octobre 2012)

Ces différentes études montrent une hétérogénéité dans l'approche du calcul du taux réel de l'IS. Ce qui nuit à la clarté de l'information et de sa compréhension.

Elles pourraient conduire à des mauvaises interprétations sur le comportement des entreprises face à l'impôt.

---

<sup>1</sup> Les Echos du 23 juin 2011 : « *Le taux implicite est un indicateur macro-économique, rappelle le Trésor : c'est le ratio entre les recettes d'impôt sur les sociétés perçues par l'Etat et son « assiette économique mesurée par l'excédent net d'exploitation » (valeur ajoutée dont sont déduits les rémunérations, les impôts sur la production et l'amortissement du capital physique) de l'ensemble des entreprises (non financières).* »

### ***Dividendes aux actionnaires***

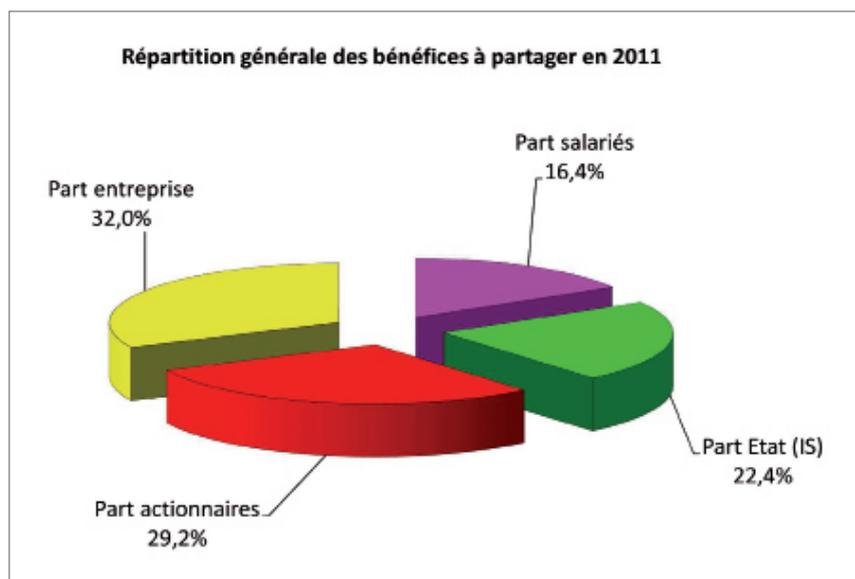
Globalement, la part attribuée aux actionnaires s'élève à 29,2%.

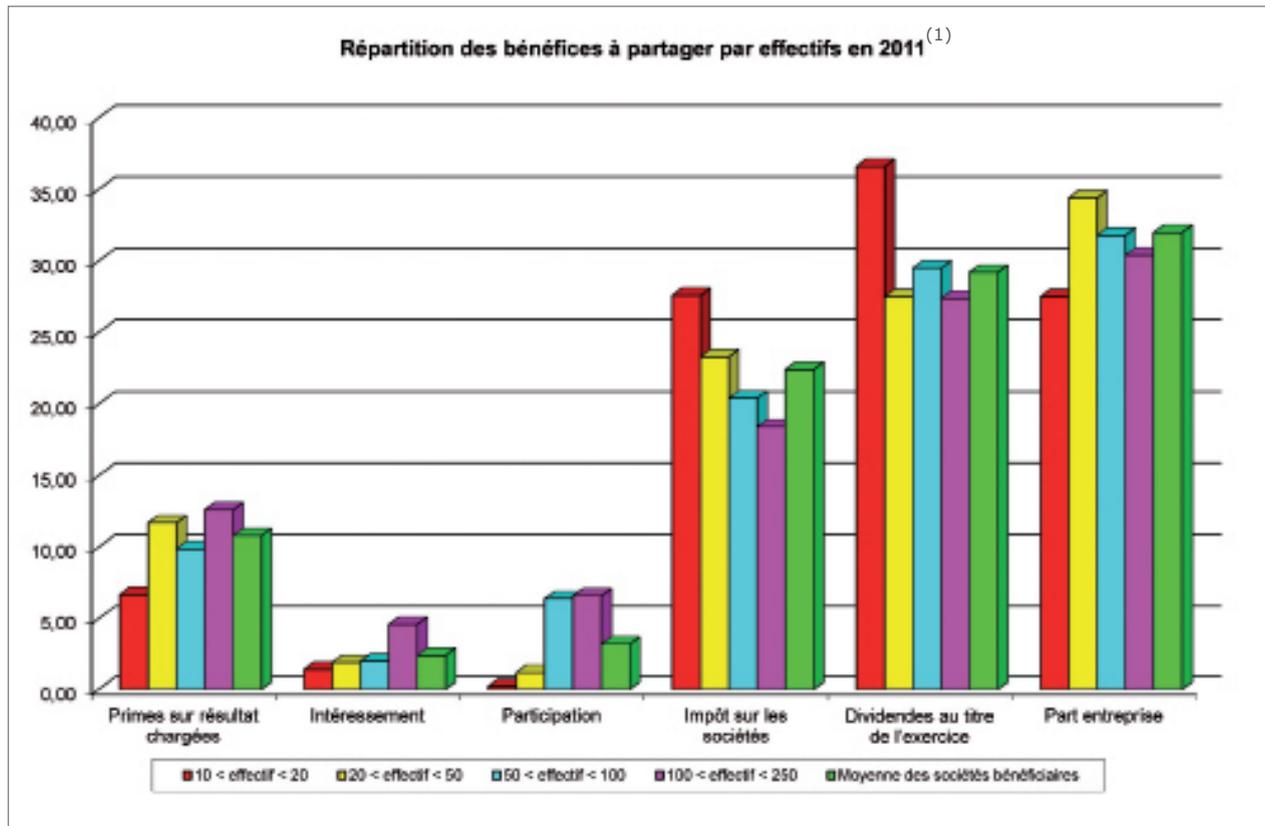
Il faut rappeler que la décision de verser les dividendes relatifs à un exercice est décidée lors du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année suivante.

### ***Part consacrée à l'entreprise***

Corrélativement, la part consacrée à l'entreprise s'établit à 32%.

## **ANALYSE GLOBALE**





<sup>(1)</sup> Pour plus de détails, cf. tableaux en annexe page 70 à 71.

### **Part pour les salariés**

La présente étude a considéré l'intéressement et la participation comme des éléments de partage des bénéfices alors que la comptabilité nationale incorpore ces deux données à la masse salariale, les intègre comme une composante de la rémunération du travail.

Il faut en premier lieu noter le très net effet du seuil de plus de 50 salariés qui déclenche l'obligation de la participation.

Ces tableaux montrent que dès lors qu'elle n'est pas obligatoire (entreprises dont les effectifs sont inférieurs à 50), la participation aux résultats de l'entreprise est très peu pratiquée. Les rares cas où la participation est pratiquée pour des sociétés de moins de 50 salariés correspondent :

- soit à des filiales de groupe,
- soit à des sociétés qui, ayant été dans l'obligation d'en faire bénéficier leurs salariés, lors d'années précédentes, l'ont maintenue.

En dehors de ces cas très précis, seules les sociétés qui sont dans l'obligation de le faire disposent d'une participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise.

Le dispositif de l'intéressement est quant à lui facultatif. On peut constater qu'il est d'ailleurs peu utilisé notamment dans les petites structures puisqu'il ne représente que 1,4% à 1,9% de l'affectation du bénéfice à partager.

Le total [participation plus intéressement] passe de 1,6% à 12,8% selon les strates d'effectifs et représente, toutes tailles d'entreprises confondues, 5,6% de la répartition du bénéfice.

$$RSP = \frac{1}{2}(B - 5\%C) \times \left(\frac{S}{VA}\right)$$

Les agrégats économiques qui rentrent dans le calcul de la participation sont tellement disparates et nombreux qu'ils rendent le dispositif illisible notamment en termes de comparaisons inter-entreprises.



## LE PARTAGE DES BÉNÉFICES

### **Part de l'Etat**

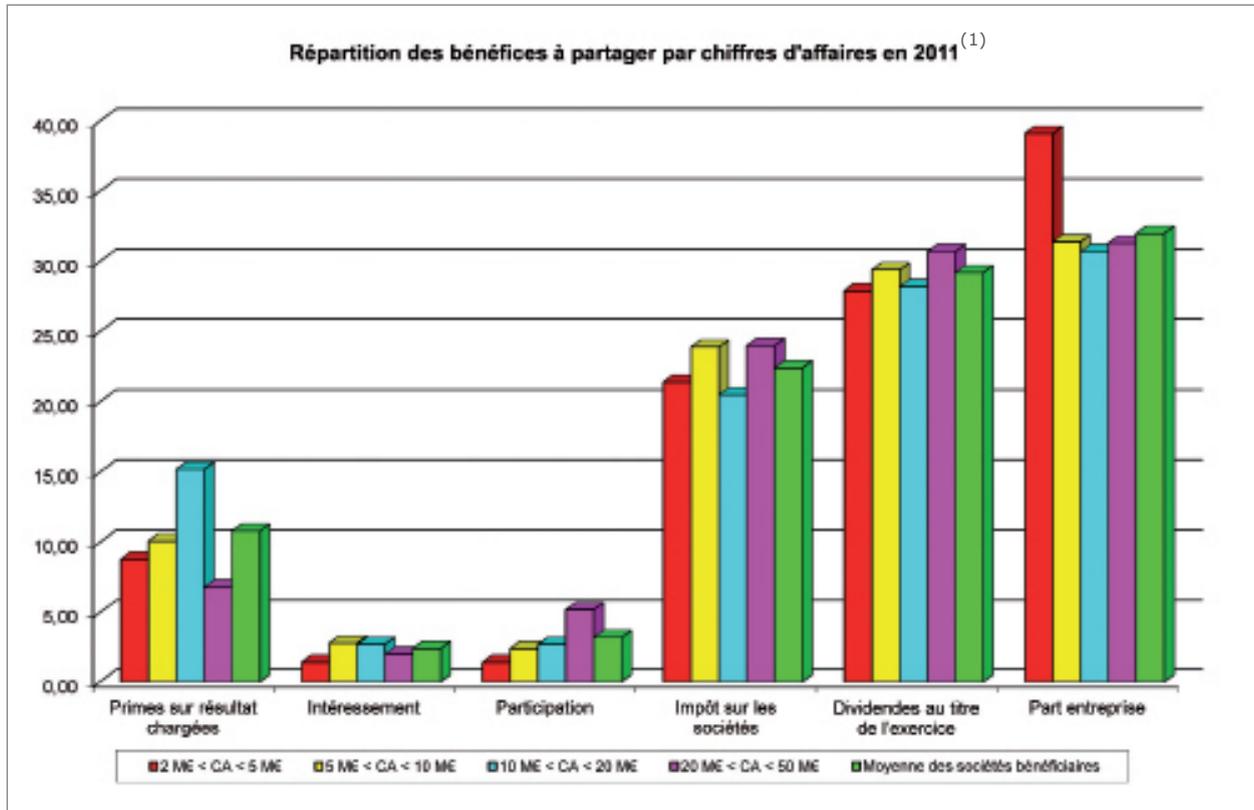
La moyenne de la part réservée à l'Etat couvre des situations très diversifiées dues notamment à des régimes fiscaux très particuliers.

On constate notamment un taux nettement inférieur de la part de l'Etat pour la strate des plus grandes sociétés : de 100 à 250 salariés. On peut y voir notamment un effet de plusieurs phénomènes :

- l'utilisation du Crédit Impôt Recherche, déjà signalé,
- l'utilisation du « *carry back* » et des déficits antérieurs,
- la non-imposition des dividendes reçus,
- la reprise de provisions non imposables, les provisions constituées lors des exercices précédents n'ayant pas été imposées (exemple : provision pour restructuration).

### **Part de l'entreprise**

La part de l'entreprise, résultante des calculs précédents, ressort en conséquence à un niveau plus élevé dans les strates d'effectifs plus importantes que dans les plus petites.



<sup>(1)</sup> Pour plus de détails, cf. tableaux en annexe page 72 à 73.

Hormis l'impact de la participation, l'étude ne fait apparaître aucun élément clivant selon les strates de chiffre d'affaires.





## **Le partage de la valeur ajoutée et des bénéfices**



## LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES

Cette partie de l'étude présente, pour les entreprises bénéficiaires, un cumul des deux approches précédentes, à savoir :

- la répartition de la valeur ajoutée,
- le partage des bénéfices.

Elle présente donc l'ensemble de la répartition de la valeur ajoutée jusqu'aux bénéfices distribués qui sont attribués aux parties prenantes : les salariés, l'Etat, les actionnaires et l'entreprise.

La part des salariés reprend les données suivantes : salaires, charges sociales, primes chargées, intéressement, participation.

La part des contributions fiscales et sociales : impôts et taxes, IS.

La part des actionnaires correspond aux dividendes versés au titre de l'exercice.

La part de l'entreprise comprend la part versée aux prêteurs, l'auto-financement et le résultat non distribué.

# LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES

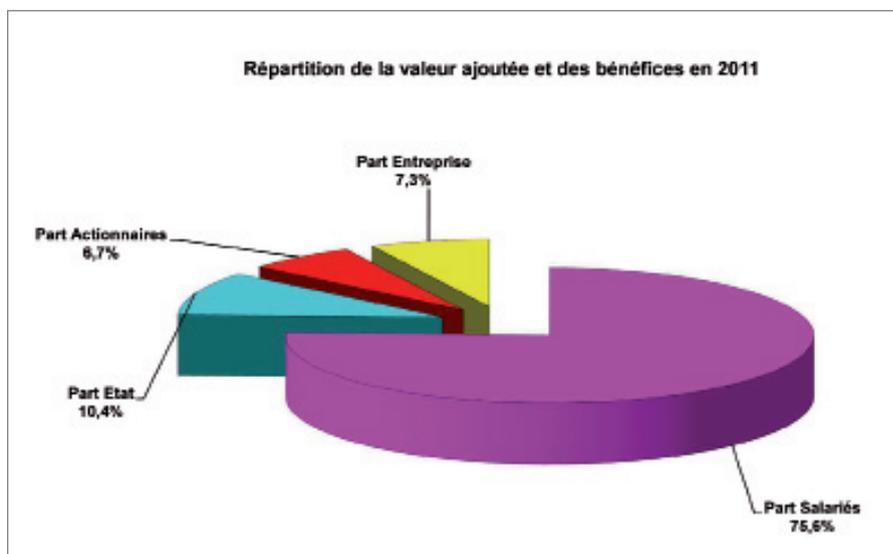
9

	Part salariés		Part Etat		Part actionnaires		Part entreprises		Total de la valeur ajoutée
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	
<b>2011 en moyenne et en %</b>									
<b>BTP - Construction</b>	2 645	<b>82,7</b>	292	<b>9,1</b>	243	<b>7,6</b>	17	<b>0,6</b>	3 197
<b>Commerce de détail</b>	1 446	<b>65,5</b>	317	<b>14,3</b>	62	<b>2,8</b>	384	<b>17,4</b>	2 209
<b>Commerce de gros</b>	1 590	<b>68,0</b>	289	<b>12,4</b>	171	<b>7,3</b>	288	<b>12,3</b>	2 338
<b>Hébergement - restauration</b>	1 432	<b>49,4</b>	463	<b>16,0</b>	146	<b>5,0</b>	858	<b>29,6</b>	2 899
<b>Industrie - Production</b>	2 743	<b>75,0</b>	364	<b>10,0</b>	276	<b>7,6</b>	272	<b>7,4</b>	3 655
<b>Services</b>	3 927	<b>82,0</b>	416	<b>8,7</b>	314	<b>6,6</b>	134	<b>2,8</b>	4 791
<b>Transports</b>	3 216	<b>65,4</b>	648	<b>13,2</b>	294	<b>6,0</b>	758	<b>15,4</b>	4 916
<b>Total</b>	2 646	<b>75,6</b>	363	<b>10,4</b>	235	<b>6,7</b>	257	<b>7,3</b>	3 501



## LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES

### ANALYSE GLOBALE



Globalement la répartition de la valeur ajoutée jusqu'aux bénéfices distribués se décompose en :

- plus des 3/4 pour les salariés,
- moins d'1/4 pour les trois autres « acteurs » : Etat, actionnaires, entreprise.

L'entreprise consacre à son autofinancement et aux prêteurs la même quote-part qu'aux actionnaires, soit 7%.

La part retenue par l'état pour les taxes et l'IS est à un niveau sensiblement supérieur à la part entreprise, à hauteur de 10%.



## Annexes

- ✦ **Définition des PME au plan français et européen**
- ✦ **Répartition de la valeur ajoutée des PME du panel par strate d'effectifs et strate de chiffre d'affaires**
- ✦ **Le partage des bénéfices des PME du panel par strate d'effectifs et par strate de chiffre d'affaires**
- ✦ **Le partage de la valeur ajoutée et des bénéfices des PME du panel par secteurs d'activité**
- ✦ **Bibliographie**
- ✦ **Présentation d'ATH**



## DÉFINITION DES PME AU PLAN FRANÇAIS ET EUROPÉEN

### *Les textes - Au plan français*

#### **Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique**

La catégorie des micro-entreprises est constituée des entreprises qui :

- d'une part, occupent moins de 10 personnes,
- d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 M€.

La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui :

- d'une part, occupent moins de 250 personnes,
- d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 M€ ou un total de bilan n'excédant pas 43 M€.

La catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI) est constituée des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des petites et moyennes entreprises, et qui :

- d'une part, occupent moins de 5 000 personnes,
- d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 M€ ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 M€.

La catégorie des grandes entreprises (GE) est constituée des entreprises qui ne sont pas classées dans les catégories précédentes.

## ***Les textes - Au plan européen***

**Recommandation de la Commission Européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises.**

### **Effectifs et seuils financiers définissant les catégories d'entreprises**

La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 M€ ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 M€.

Dans la catégorie des PME, une petite entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 M€.

Dans la catégorie des PME, une micro-entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 M€.

## RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE DES PME DU PANEL PAR STRATE D'EFFECTIFS ET STRATE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

### ANALYSE PAR STRATE D'EFFECTIFS

2011 en moyenne et en %	Valeur ajoutée retraits	SALARIES				ETAT		INVESTISSEMENTS ET COUT FINANCIER						BÉNÉFICES À PARTAGER <sup>(1)</sup>			
		Salaires hors primes et intéressement		Charges sociales		Total		Impôts et taxes		Dotation aux amortissements		Crédit-bail		Coût financier du fonctionnement		Total	
		K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
10 < effectif < 20	1 482	746	50,3	336	22,7	<b>73,0</b>	63	<b>4,3</b>	76	5,1	33	2,2	27	1,8	201	<b>13,6</b>	
20 < effectif < 50	2 501	1 264	50,6	553	22,1	<b>72,7</b>	122	<b>4,9</b>	211	8,4	51	2,0	29	1,2	270	<b>10,8</b>	
50 < effectif < 100	4 604	2 546	55,3	1 152	25,0	<b>80,3</b>	280	<b>6,1</b>	248	5,3	50	1,1	155	3,4	173	<b>3,8</b>	
100 < effectif < 250	8 147	4 557	55,9	1 979	24,3	<b>80,2</b>	492	<b>6,0</b>	485	6,0	161	2,0	33	0,4	440	<b>5,4</b>	
Moyenne générale	3 221	1 713	53,2	756	23,5	<b>76,7</b>	175	<b>5,4</b>	214	6,6	59	1,8	43	1,5	256	<b>8,0</b>	
Répartition globale	100	<b>76,7</b>						5,4	<b>9,9</b>						8,0		

1 Bénéfices économiques à partager issu de l'activité opérationnelle, hors tout élément exceptionnel.

# RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE DES PME DU PANEL PAR STRATE D'EFFECTIFS ET STRATE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

11

2010 <sup>(1)</sup> en moyenne et en %	Valeur ajoutée retraitée		SALARIES						ETAT		INVESTISSEMENTS ET COUT FINANCIER						BÉNÉFICES À PARTAGER			
	K€		%		K€		%		K€		%		K€		%		K€		%	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
10 < effectif < 20	1 551		626	40,4	275	17,7	58	3,7	72	4,6	16	1,0	17	1,1	485	31,3	6,8			
20 < effectif < 50	2 455		1 262	51,4	537	21,9	122	5,0	134	5,5	46	1,9	19	0,8	335	13,7	8,1			
50 < effectif < 100	4 145		2 256	54,4	965	23,3	260	6,3	241	5,8	43	1,0	63	1,5	317	7,6	8,4			
100 < effectif < 250	8 196		4 262	52,0	1 848	22,5	525	6,4	562	6,9	183	2,2	42	0,5	774	9,5	9,6			
Moyenne générale	2 962		1 501	50,7	645	21,8	161	5,4	170	5,7	48	1,6	28	0,9	409	13,8	8,3			
Répartition globale	100		72,5		72,5		5,4		8,3		8,3		8,3		13,8		13,8		13,8	

1 Rappel : résultats sur panel 2010 de 450 sociétés.

2 Bénéfices économiques à partager issu de l'activité opérationnelle, hors tout élément exceptionnel.

## RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE DES PME DU PANEL PAR STRATE D'EFFECTIFS ET STRATE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

### ANALYSE PAR STRATE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

2011 en moyenne et en %	Valeur ajou- tée retrai- tée	SALARIES						ETAT						INVESTISSEMENTS ET COUT FINANCIER						BÉNÉFI- CES <sup>(1)</sup> À PARTA- GER	
		Salaires hors primes et intéresse- ment		Charges sociales		To- tal		Impôts et taxes		Dota- tion aux amorti- sse- ments		Crédit- bail		Coût fi- nancier du fon- ctionne- ment		To- tal		K€	%		
		K€	%	K€	%	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%					
2 M€ < CA < 5 M€	1 468	874	59,5	363	24,7	<b>84,2</b>	69	<b>4,7</b>	80	5,5	25	1,7	40	2,7	<b>9,8</b>	17	<b>1,2</b>				
5 M€ < CA < 10 M€	2 767	1 545	55,8	691	25,0	<b>80,8</b>	143	<b>5,1</b>	179	6,5	63	2,3	24	0,9	<b>9,7</b>	122	<b>4,4</b>				
10 M€ < CA < 20 M€	4 700	2 320	49,4	1 059	22,5	<b>71,9</b>	244	<b>5,2</b>	382	8,1	67	1,4	81	1,7	<b>11,2</b>	547	<b>11,7</b>				
20 M€ < CA < 50 M€	7 634	3 859	50,6	1 695	22,2	<b>72,8</b>	486	<b>6,4</b>	454	5,9	144	1,9	95	1,2	<b>9,0</b>	901	<b>11,8</b>				
Moyenne générale	3 221	1 713	53,2	756	23,5	<b>76,7</b>	175	<b>5,4</b>	214	6,6	59	1,8	43	1,5	<b>9,9</b>	256	<b>8,0</b>				
Répartition globale	100	<b>76,7</b>						<b>5,4</b>						<b>9,9</b>						<b>8,0</b>	

1 Bénéfices économiques à partager issu de l'activité opérationnelle, hors tout élément exceptionnel.

# RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE DES PME DU PANEL PAR STRATE D'EFFECTIFS ET STRATE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

11

2010 <sup>(1)</sup> en moyenne et en %	Valeur ajoutée retraits		SALARIES						ETAT		INVESTISSEMENTS ET COUT FINANCIER						BÉNÉFICES <sup>(2)</sup> À PARTAGER	
	K€	%	Salaires hors primes et intéressement		Charges sociales		Total	Impôts et taxes		Dotation aux amortissements	Crédit-bail		Coût financier du fonctionnement		Total	K€	%	
			K€	%	K€	%		K€	%		K€	%	K€	%				K€
2 M€ < CA < 5 M€	1 419		819	57,7	343	24,2	<b>81,9</b>	60	<b>4,2</b>	69	4,9	26	1,8	17	1,2	100	<b>7,0</b>	
5 M€ < CA < 10 M€	2 721		1 456	53,5	618	22,7	<b>76,2</b>	141	<b>5,2</b>	185	6,8	54	2,0	21	0,8	414	<b>15,2</b>	
10 M€ < CA < 20 M€	4 205		1 959	46,6	864	20,5	<b>67,1</b>	226	<b>5,4</b>	212	5,0	71	1,7	45	1,1	878	<b>20,9</b>	
20 M€ < CA < 50 M€	6 798		3 150	46,3	1 370	20,2	<b>66,5</b>	441	<b>6,5</b>	392	5,8	74	1,1	58	0,9	1 111	<b>16,3</b>	
Moyenne générale	2 962		1 501	50,7	645	21,8	<b>72,5</b>	161	<b>5,4</b>	170	5,7	48	1,6	28	0,9	452	<b>15,3</b>	
Répartition globale	100				<b>72,5</b>		<b>5,4</b>					<b>8,3</b>				<b>15,3</b>		

1 Rappel : résultats sur panel 2010 de 450 sociétés.

2 Bénéfices économiques à partager issu de l'activité opérationnelle, hors tout élément exceptionnel.

## ANALYSE PAR STRATE D'EFFECTIFS

Bénéfices global à partager	SALARIES								ETAT	ACTIONNAIRES		ENTREPRISE		
	Primes sur résultat chargées		intérèment		Participation		Total			Impôt sur les sociétés	Dividendes au titre de l'exercice		Part entreprise	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%			K€	%	K€	%
10 < effectif < 20	492		33	6,7	7	1,4	1	0,2	136	27,6	180	36,6	135	27,5
20 < effectif < 50	749		88	11,7	14	1,9	9	1,2	175	23,3	206	27,5	258	34,4
50 < effectif < 100	963		95	9,9	19	2,0	62	6,4	196	20,4	284	29,5	307	31,8
100 < effectif < 250	1 463		185	12,6	68	4,6	97	6,6	270	18,4	401	27,4	443	30,4
Moyenne des sociétés bénéficiaires	804		87	10,8	19	2,4	26	3,2	180	22,4	235	29,2	258	32,0
Répartition générale des entreprises bénéficiaires en %	100		16,4								22,4	29,2	32,0	

2011

en moyenne et en %

# LE PARTAGE DES BÉNÉFICES DES PME DU PANEL PAR STRATE D'EFFECTIFS ET STRATE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

12

2010 (1) en moyenne et en %	Bénéfices global à partager	SALARIES								ETAT		ACTIONNAIRES		ENTREPRISE		
		Primes sur résultat chargées		Intéressement		Participation		Total		Impôt sur les sociétés		Dividendes au titre de l'exercice		Part entreprise		
		K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	
10 < effectif < 20	615	9,1	8	1,3	5	0,8	162	26,3	238	38,7	145	23,6	238	38,7	145	23,6
20 < effectif < 50	763	6,6	7	0,9	9	1,2	172	22,5	233	30,5	292	38,3	233	30,5	292	38,3
50 < effectif < 100	928	5,4	11	1,2	72	7,8	233	25,1	301	32,4	262	28,2	301	32,4	262	28,2
100 < effectif < 250	1 475	7,5	110	3,0	74	5,0	210	14,2	411	27,9	626	42,4	411	27,9	626	42,4
Moyenne des sociétés bénéficiaires	803	7,0	56	1,4	24	3,0	182	22,7	260	32,4	270	33,6	260	32,4	270	33,6
Répartition générale des entreprises bénéficiaires en %	100				11,3		22,7		32,4		33,6					

1 Rappel : résultats sur panel 2010 de 450 sociétés.

## LE PARTAGE DES BÉNÉFICES DES PME DU PANEL PAR STRATE D'EFFECTIFS ET STRATE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

### ANALYSE PAR STRATE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

2011 en moyenne et en %	Bénéfices global à partager		SALARIES						ETAT		ACTIONNAIRES		ENTREPRISE				
	K€	%	Primes sur résultat chargées	intérèment		Participation	Total	K€	%	K€	%	Dividendes au titre de l'exercice	K€	%	Part entreprise	K€	%
				K€	%												
2 M€ < CA < 5 M€	295		26	8,8	4	1,4	4	1,4	4	1,4	11,6	63	21,4	82	27,9	115	39,1
5 M€ < CA < 10 M€	532		53	10,1	15	2,8	13	2,4	13	2,4	15,3	127	23,9	156	29,4	167	31,4
10 M€ < CA < 20 M€	1 346		205	15,2	36	2,7	36	2,7	36	2,7	20,6	276	20,5	379	28,2	413	30,7
20 M€ < CA < 50 M€	1 904		129	6,8	39	2,0	99	5,2	99	5,2	14,0	456	24,0	585	30,7	596	31,3
Moyenne des sociétés bénéficiaires	804		87	10,8	19	2,4	26	3,2	26	3,2	16,4	180	22,4	235	29,2	258	32,0
Répartition générale des entreprises bénéficiaires en %	100										16,4		22,4		29,2		32,0

# LE PARTAGE DES BÉNÉFICES DES PME DU PANEL PAR STRATE D'EFFECTIFS ET STRATE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

12

2010 (1) en moyenne et en %	Béné- fices global à parta- parta- ger	SALARIES								ETAT	ACTION- NAIRES	ENTRE- PRISE				
		Primes sur résultat chargées		intéres- sement		Partici- pation		Total					K€	%	K€	%
		K€	%	K€	%	K€	%	K€	%							
2 M€ < CA < 5 M€	271	22	8,1	5	1,8	2	0,7	10,7	60	22,1	110	40,6	72	26,6		
5 M€ < CA < 10 M€	769	56	7,3	7	0,9	15	2,0	10,1	145	18,9	206	26,8	340	44,2		
10 M€ < CA < 20 M€	1 259	115	9,1	15	1,2	41	3,3	13,6	309	24,5	405	32,2	375	29,8		
20 M€ < CA < 50 M€	1 674	73	4,4	29	1,7	77	4,6	10,7	419	25,0	579	34,6	497	29,7		
Moyenne des sociétés bénéficiaires	803	56	7,0	11	1,4	24	3,0	11,3	182	22,7	260	32,4	270	33,6		
Répartition générale des entreprises bénéficiaires en %	100	11,3										22,7	32,4	33,6		

1 Rappel : résultats sur panel 2010 de 450 sociétés.

## LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES DES PME DU PANEL PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

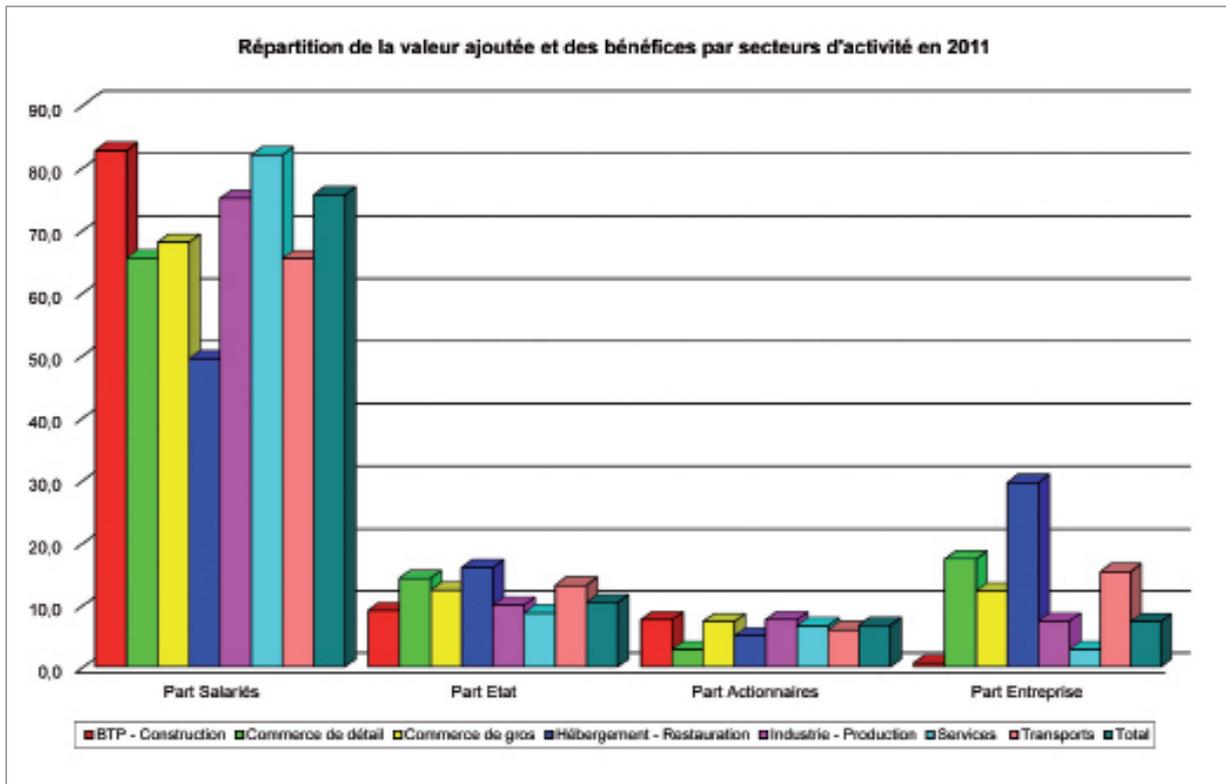
2010 <sup>(1)</sup> en moyenne et en %	Part salariés		Part Etat		Part actionnaires		Part entreprise		Total de la valeur ajoutée K€
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	
<b>BTP - Construction</b>	2 361	<b>78,4</b>	269	<b>8,9</b>	408	<b>13,5</b>	-27	<b>-0,9</b>	3 011
<b>Commerce de détail</b>	1 422	<b>65,2</b>	264	<b>12,1</b>	104	<b>4,8</b>	391	<b>17,9</b>	2 180
<b>Commerce de gros</b>	1 844	<b>62,8</b>	356	<b>12,1</b>	277	<b>9,4</b>	459	<b>15,7</b>	2 936
<b>Hébergement - restauration</b>	2 007	<b>58,9</b>	456	<b>13,4</b>	287	<b>8,4</b>	660	<b>19,4</b>	3 410
<b>Industrie - Production</b>	2 656	<b>69,8</b>	370	<b>9,7</b>	212	<b>5,6</b>	567	<b>14,9</b>	3 806
<b>Services</b>	2 506	<b>72,9</b>	339	<b>9,9</b>	249	<b>7,2</b>	342	<b>10,0</b>	3 436
<b>Transports</b>	3 015	<b>49,1</b>	1 132	<b>18,4</b>	819	<b>13,3</b>	1 171	<b>19,1</b>	6 136
<b>Total</b>	2 218	<b>68,4</b>	352	<b>10,9</b>	260	<b>8,0</b>	411	<b>12,7</b>	3 241

1 Rappel : : résultats sur panel 2010 de 450 sociétés.

# LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES DES PME DU PANEL PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

13

## ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ



## **LOIS**

- Loi n° 2011-894 du 28 juillet 2011 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2011.

## **COMMISSION EUROPÉENNE**

- Commission Européenne, « *EU SMEs in 2012 : at the crossroads* », Annual Report on Small and Medium sized Enterprises in the UE 2011/2012, 2012.

## **RAPPORTS**

- COTIS J.P., « *Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunération en France* », rapport au Président de la République, mars 2009.

## **ÉTUDES DIVERSES**

- Bulletin de la Banque de France, N° 189, 3<sup>ème</sup> trimestre 2012,
- « *Le choix de l'entreprise : comment la France peut s'inspirer de l'Allemagne* », Institut de l'Entreprise, février 2012,
- « *CAC 40 2012 : l'enjeu du partage de la valeur* », Euro RSCG C&O, janvier 2012.

## **ARTICLES - COMMUNIQUÉS DE PRESSE**

- « *Impôts : mieux vaut être une grosse entreprise qu'une petite* », BFMTV.COM, 10 octobre 2012,
- « *Roubaud plaide pour une baisse des charges sociales* », Le Figaro, 7 septembre 2012,
- « *Prime de partage des profits : des précisions avant... sa suppression* », L'Argus de l'Assurance, 30 août 2012,
- « *La prime dividendes sera supprimée a annoncé Jean-Marc Ayrault* », L'Entreprise.com, 10 juillet 2012,
- « *Les PME sont taxées 25% de plus que les grands groupes* », Le Figaro, 3 juillet 2012.



**ATH**, créée en 1968, est une association technique qui regroupe 23 cabinets d'audit et de conseil.

**ATH** est certifiée ISO 9001 depuis 2008.

### **ATH**

- conçoit et diffuse les outils méthodologiques nécessaires aux activités d'audit, d'expertise et de conseil des cabinets membres dans le cadre des normes professionnelles,
- assure un programme de formation complet au profit des collaborateurs, des experts-comptables/commissaires aux comptes et des associés,
- réalise un contrôle de qualité annuel des cabinets qui porte à la fois sur les procédures internes des cabinets et sur l'examen de dossiers,
- dispose d'un centre de documentation professionnelle, source de veille économique et professionnelle,
- apporte aux cabinets membres une logistique technique d'excellence.

### **ATH**

a créé en 2009 l'Observatoire de l'information financière. Y sont traités les thèmes suivants :

- Rémunérations des dirigeants des sociétés cotées,
- Trésorerie des sociétés cotées,
- Partage de la valeur ajoutée et des bénéfices de PME.

L'ensemble des travaux de l'Observatoire sont accessibles sur le site : [www.observatoireath.com](http://www.observatoireath.com)

### **CHIFFRES CLÉS DES CABINETS ATH**

- 23 cabinets,
- 2 325 collaborateurs,
- 218 M€ de chiffre d'affaires global,
- 480 experts-comptables, commissaires aux comptes présents dans les instances françaises et internationales,
- 100 sociétés cotées.

Cette étude a été réalisée en collaboration avec Messieurs François Aupic, Philippe Blin et Philippe Mendès, experts-comptables - commissaires aux comptes.

Les travaux ont été coordonnés par Marie-Laure Parthenay et Isabelle Lucas.



Association Technique  
de cabinets  
d'audit et conseil

Président : Pierre GODET  
Vice Président : Jean-Michel TRIAL  
Secrétaire Général : **Stéphane RAYNAUD**



**ACA**  
31 rue Henri Rochefort  
75017 PARIS  
[www.aca.nexia.fr](http://www.aca.nexia.fr)



**BBA**  
55 rue de Rivoli  
75001 PARIS  
[www.bba.fr](http://www.bba.fr)



**CERA**  
120 rue de Javel  
75015 PARIS



**CREATIS**  
71 avenue Victor Hugo  
75016 PARIS  
[www.creatisgroupe.com](http://www.creatisgroupe.com)



**EUREX**  
3 rue du Champ de la Vigne  
74603 SEYNOD  
[www.eurexfrance.com](http://www.eurexfrance.com)



**FINEXSI**

**FINEXSI**  
14 rue de Bassano  
75116 PARIS  
[www.finexsi.com](http://www.finexsi.com)



**IFEC**  
« Synergie » Le Millénaire  
770 rue Alfred Nobel  
34000 MONTPELLIER  
[www.ifec.eu](http://www.ifec.eu)



**Groupe MBV**  
39 avenue de Friedland  
75008 PARIS  
[www.mbv.fr](http://www.mbv.fr)



**ORFIS**  
149 Bd de Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE  
[www.orfisbti.com](http://www.orfisbti.com)



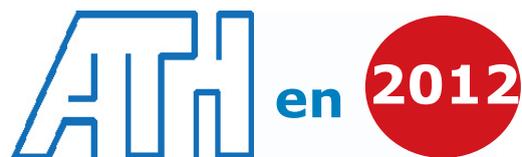
**SEFAC-SMA**  
10 avenue de Messine  
75008 PARIS  
[www.sefac sma.fr](http://www.sefac sma.fr)



**SOFIDEEC**  
138 boulevard aussmann  
75008 PARIS  
[www.sofideecbti.com](http://www.sofideecbti.com)



**Groupe TUILLET**  
160 boulevard aussmann  
75008 PARIS  
[www.tuillet.fr](http://www.tuillet.fr)



Adresse : 55 rue de Rivoli 75001 PARIS  
Tél. : 01 42 96 18 97 - Fax : 01 47 03 43 69  
Site Internet : [www.ath.asso.fr](http://www.ath.asso.fr)  
Observatoire ATH : [www.observatoireath.com](http://www.observatoireath.com)



**A&D**  
14 rue Clapeyron  
75008 PARIS  
[www.aetd.fr](http://www.aetd.fr)



**BM & Associés**  
50 rue de Picpus  
75012 PARIS  
[www.fiducia.fr](http://www.fiducia.fr)



**COREVISE**  
3-5 rue Scheffer  
75016 PARIS  
[www.corevise.com](http://www.corevise.com)



**Cabinet Dauge et Associés**

**DAUGE**  
38 rue Saint Ferdinand  
75017 PARIS  
[www.dauge-associes.com](http://www.dauge-associes.com)



**EXPONENS**  
11 avenue d'Eprenesnil  
78400 CHATOU  
[www.exponens.com](http://www.exponens.com)



**Groupe COFIME**  
5 rue Bertrand Monnet –  
CS 10034  
68025 COLMAR Cedex  
[www.groupe-cofime.com](http://www.groupe-cofime.com)



**Didier Kling & Associés**

**KLING & ASSOCIES**  
28 avenue Hoche  
75008 PARIS  
[www.kling-associes.fr](http://www.kling-associes.fr)



**NOVANCES**  
Le Parc de Crécy  
13 rue Claude Chappe  
69771 ST DIDIER au M<sup>D</sup>OR  
[www.novances.fr](http://www.novances.fr)



**SADEC AKELYS**  
Bureau de Paris  
19 avenue de Messine  
75008 PARIS  
[www.sadec-akelys.fr](http://www.sadec-akelys.fr)



**SFC**  
18 avenue Félix Faure  
69007 LYON  
[www.s-f-c.fr](http://www.s-f-c.fr)



**SOFIRA**  
100 avenue Alfred Sauvy  
CS 80050  
34473 PEROLS  
[www.sofira-global.com](http://www.sofira-global.com)



**CPC**

53 Chemin du Vieux Chêne  
Inovallée - BP 137  
38244 Meylan Cedex  
[www.cpc-doc.com](http://www.cpc-doc.com)

© CPC, Meylan, 2012

ISBN : 978-2-910688-32-5

Toute reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'éditeur, est illicite. Seules sont autorisées les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part et, d'autre part, les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration (art. L.122-4, L.122-5 et L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur. S'adresser au :  
Centre français d'exploitation du droit de copie – 20 rue des Grands Augustins – 75006 Paris –  
Tél. 01 44 07 47 70

Achévé d'imprimer en Novembre 2012

Sur les presses de  
CORIM  
57 rue de Billancourt  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
[www.corim-imprimeur.com](http://www.corim-imprimeur.com)

Dépôt légal Novembre 2012

Pour la deuxième année consécutive, l'Observatoire ATH de l'information financière a porté son analyse sur le partage de la valeur ajoutée et des bénéfices produits par les PME.

L'étude, fondée sur un panel de 500 PME, répond aux questions suivantes :

- Les entreprises créent-elles suffisamment de richesse ?
- Comment cette richesse produite se répartit-elle entre les différentes parties prenantes des entreprises : les salariés, les actionnaires, l'Etat et l'entreprise elle-même ?

Les cabinets membres d'ATH ont apporté leur parfaite connaissance du tissu des PME et toute leur technicité pour analyser en détail les différentes composantes de la répartition de la valeur ajoutée et des bénéfices, à travers l'examen de 500 entreprises clientes.

Cette étude s'inscrit parfaitement dans le cadre des préoccupations actuelles des pouvoirs publics quant à la compétitivité des entreprises.

Elle devrait permettre d'éclairer les décisions à prendre pour rendre aux entreprises une compétitivité sur les coûts suffisante et leur permettre d'investir en vue de retrouver une compétitivité hors coût performante.

ATH, créée en 1968, est une association technique de 23 cabinets d'audit et d'expertise comptable dont la vocation est d'assurer l'excellence technique des missions conduites par les cabinets membres. Ces 23 cabinets regroupent plus de 2 300 collaborateurs dont près de 500 experts-comptables et commissaires aux comptes. Ils représentent 220 M€ de chiffre d'affaires et traitent 100 sociétés cotées.

ATH a créé en 2009 l'Observatoire de l'Information financière qui a traité par ailleurs le thème de la trésorerie de sociétés cotées et celui de la rémunération des dirigeants de sociétés cotées.

L'ensemble de ces travaux est consultable sur le site : [www.observatoireath.com](http://www.observatoireath.com)

ISBN : 978-2-910688-32-5



9 782910 688325 >

**ISBN : 978-2-910688-32-5**

**25 € TTC**

**Edité par**



COMMUNICATION  
ET PROFESSION  
COMPTABLE